



ARCHEVECHE DE PORT-AU-PRINCE

SECRETARIAT

6, rue saint Laurent Ht6110
Port-au-Prince, Haïti (W.I)

Téléphones

29 43 44 46 • 29 43 44 37

SOMMAIRE

De l'Archevêché 1

Nomination/Installation 2

De la curie diocésaine 3
Autres nouvelles 4

Rions un peu 5

Fêtes patronales 6

Nouvelles de notre
archidiocèse 7

Le renouveau liturgique 8

Fenêtre sur Rome 9

Nouvelles d'ici et
d'ailleurs 16

De l'Archevêché - Bureau du Chancelier

Son Excellence Mgr Guire Poulard ainsi que le Chancelier, Mgr. Patrick ont été les heureux invités de son Excellence Mgr Douglas Crosby, évêque de Hamilton dans l'ouest du Canada, province de l'Ontario. Ce fut du 5 au 13 septembre 2012. Cette invitation fait suite à une visite que le Chancelier fit dans ce diocèse l'année dernière en vue de se mieux préparer à prendre office.

Avant de donner quelques détails sur cette visite d'une très grande importance pour notre Archidiocèse, je voudrais commencer par l'itinéraire suivi. La première étape fut à Montréal où le 6 septembre eut lieu l'inauguration du Département de droit canonique qui vient agrandir l'Institut de formation théologique de Montréal logé à l'ancien Grand Séminaire de Montréal. Ensuite l'Archevêque a mis le cap sur le diocèse de Hamilton, le quatrième plus grand diocèse du Canada. Mais il s'est



Mgr Patrick Aris

arrêté en cours de route pour aller voir le père Edwine Saint-Louis, envoyé aux études en droit canonique à l'université Saint Paul. Cette visite non officielle à Saint Paul a quand même permis à l'Archevêque de rencontrer Madame Anne Asselin, Doyen de la faculté de droit canonique de cette université. Madame Anne nous a été d'un grand secours dans l'obtention de la

Les services de la curie archidiocésaine sont logés au numéro 6 de la rue saint Laurent. Vous y trouverez aussi les bureaux de: son Excellence Mgr Guire Poulard, Archevêque Métropolitain de Port-au-Prince, son Excellence Mgr Guire Poulard, Archevêque Métropolitain de Port-au-Prince, son Excellence Mgr Guire Poulard, Archevêque Métropolitain de Port-au-Prince, de l'économe diocésain, le R. P. Max Delamour

Les commissions archidiocésaines: Caritas Port-au-Prince a un nouveau local, à Delmas 75; RadioTélé Soleil est à la résidence des prêtres âgés à Pétiön-ville. Les autres commissions n'ont pas encore de locaux.



Nomination/Installation

Le 12 octobre 2012 aura lieu à la curie de l'Archidiocèse la cérémonie de l'installation du R. P. Max Delamour comme Econome diocésain de l'Archidiocèse. Il remplace à ce poste le R. P. Ducarmel Edouard nommé curé fondateur à Sarthe (en Plaine). Le même jour le P. Brillère Aupont a été installé dans ses fonctions de Directeur du BDE.

Anniversaire :

12 octobre: Anniversaire de l'ordination épiscopale du feu Archevêque, Joseph Serge Miot. Il serait bon de célébrer une messe pour sa mémoire.

DIMANCHE 14 octobre (Pr. D.) Anniversaire d'ordination épiscopale de Mgr Pierre Antoine Paulo, évêque de Port-de-Paix. Nous lui souhaitons de la santé et fructueux ministère avec le peuple de Dieu du diocèse de Port-de-Paix

JEUDI 18 octobre, (Pr. D.) Anniversaire d'ordination épiscopale de de Mgr Gontrand Décoste, évêque de Jérémie. Nous lui souhaitons de la santé et fructueux ministère avec le peuple de Dieu du diocèse de Jérémie.

Staff du Bulletin ArchiPauP

Editeur

Archevêché de Port-au-Prince

Rédacteur en chef

Mgr Patrick Aris

Rédacteur en chef Adjoint :

P. Edwine Saint-Louis.

Collaborateurs

RR. PP.

Raphaël Pierre-Paul ;

Philogène Luc ;

Alex Fils.

Correction

RR.PP.

Brillère Aupont ;

Chadic serge B.

bourse académique pour notre ancien directeur de la Propédeutique que l'Archevêque d'Ottawa a reçu dans sa maison.

L'évêque de lieu a réservé un accueil très chaleureux à notre Archevêque qui prié avec le peuple de Dieu de ce diocèse. La première célébration fut sur le plateau (il y a une haute et une basse ville) à la paroisse Sainte Marguerite Marie qui a un jumelage avec la paroisse saint Gabriel de Beauséjour/Léogâne. A la fin de la célébration notre Archevêque a exprimé des mots de gratitude à la paroisse pour son accueil et sa générosité vis-à-vis d'une de ses paroles. Le lendemain l'Archevêque devait présider la messe à la paroisse Notre Dame du Perpétuel Secours (une paroisse francophone) où un de nos prêtres, R. P. Pierre Philippe Jean Pierre est curé. Après la célébration un lunch-communion fut organisé en l'honneur de l'Archevêque qui a reçu en cadeau un souvenir de la paroisse. Dans l'après-midi de ce même jour il y eut un rassemblement extraordinaire de tous les couples du diocèse de Hamilton qui célèbre un jubilé de 25 à 70 ans de mariage. Les couples étaient au nombre de 473 environ. La cathédrale de Hamilton était remplie comme un œuf. A la fin de la célébration l'évêque de Hamilton a remis un certificat à chaque couple et s'est rendu disponible pour faire des photos avec les couples. La presse avait couvert l'événement. Le lundi ce fut la grande rencontre de discussion entre les officiels des deux diocèses. En effet

l'Archevêque de Port-au-Prince et son Chancelier ont rencontré l'évêque de Hamilton et son Chancelier (en même temps Vicaire Général) pour discuter partenariat et collaboration pastorale. Notre Archidiocèse a mis à la disposition de Hamilton un prêtre depuis plus d'une dizaine d'année. Mgr Douglas Crosby renouvelle à Mgr Poulard le souhait qu'un prêtre de notre diocèse soit toujours disponible pour celui de Hamilton. Notre Archevêque a promis. Le prêtre de Port-au-Prince sera affecté prioritairement dans une paroisse francophone avec possibilité de fréquenter l'Université McMaster de Hamilton ou même d'aller à Toronto qui a moins d'une heure en voiture de Hamilton. Mais la plus grande fut autour de la question de partenariat entre les deux diocèses. Les deux pasteurs ont convenu d'étudier les formes que pourrait prendre cette collaboration institutionnelle pérenne entre les deux diocèses. L'idée d'un protocole fait son chemin.

Mgr Poulard a profité pour inviter Mgr. Crosby en visite officielle aussi dans l'Archidiocèse. L'évêque de Hamilton promet de considérer très sérieusement l'invitation. Mais ce projet ne se concrétisera pas en 2012. De retour à Port-au-Prince, l'Archevêque a adressé une chaleureuse lettre de remerciement à Mgr. Crosby son frère dans l'épiscopat et une autre à Mgr. Prendergast, Archevêque d'Ottawa qui a accepté d'accueillir le P. Edwine à sa résidence épiscopale.

Mgr. Patrick Aris, v. é., Chancelier.

L'Église en prière en octobre : Dimanche, fête et Solennités

LUNDI 1^{er} Blanc : Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus, vierge, carmélite, docteur de l'Église, † 1897 à Lisieux Paroisses Ste. Thérèse de L'E.J. : Lilavois, 1988 ; Pétion-ville, 1988 ; Darbonne/Léogâne, 2003 (S)

JEUDI 4 Blanc : S. François d'Assise, fondateur des Frères Mineurs, † 1226 à Assise. Paroisse St. François d'Assise : Grand-Goâve, (1795) et les branches de la famille franciscaine en Haïti. (S)

XXVIIe DIMANCHE 7 DU TEMPS ORDINAIRE Vert. De la Férie Gloria, credo, préface des dimanches. Paroisse Notre Dame du Rosaire : Croix-des-Bouquets, 1683 (S).

De la curie diocésaine

En juin dernier, son Excellence Mgr. Guire Poulard a demandé à la Chancellerie de préparer un calendrier annuel des rencontres de Conseils. Ce calendrier a été soumis d'abord à l'Archevêque qui a ordonné de le diffuser au sein de la curie pour réactions. Ainsi au cours du mois d'août, ce calendrier était en circulation au sein de la curie. Après le délai écoulé, il a été adopté. Suite à cela, le vice-Chancelier a envoyé la partie du calendrier qui concerne à chaque instance. Ainsi, c'est avec grand plaisir que nous le publions. Nous profitons de l'occasion pour remercier le vice-Chancelier pour son travail de coordination et de communication avec le Modérateur et les autres membres de la curie.

CALENDRIER ANNUEL/RENCONTRE DES DIFFERENTS CONSEILS/ANNEE PASTORALE 2012-2013

CONSEIL EPISCOPAL	COLLEGE CONSULTEURS	CONSEIL PRESBYTERAL	PRESBYTERIUM	CONSEIL DES AFFAIRMES ECONOMIQUES
Mercredi 3 oct. 2012	Jeudi 18 oct. 2012	Mercredi 24/10/12	Mardi 9/10/12 journée de sanctification	
mercredi 07/11/12	Jeudi 13/12/12	Mercredi 16/01/13	Mardi 11 déc. 2012	
mercredi 12/12/12	Jeudi 14 fév. 2013	Jeudi 11 avril 2013	Mardi 12 fév. 2013	Jeudi 25 oct. 2012
Mercredi 09/01/13	Jeudi 03/04/13	Jeudi 18 juillet 2013	Mardi 9 avril 2013	
Mercredi 6 fév. 2013	Jeudi 14 juin 2013		Mardi 11 juin 2013	Jeudi 10 janvier 2013
mercredi 07/03/13	Jeudi 08/08/13		Mardi 08/10/13 journée de sanctification	Jeudi 18/04/13
Mercredi 10 avril 2013	Jeudi 3 oct. 2013			Jeudi 11 juillet 2013
Mercredi 8 mai 2013				Jeudi 10 oct. 2013
Mercredi 11/06/13				
Mercredi 7/08/13				
Mercredi 2 oct 2013				

L'acte canonique et administratif d'installation

L'évêque a deux sortes de Vicaires au plan gouvernemental (Vicaire général et épiscopal), il a un Vicaire au plan judiciaire (Official ou Vicaire judiciaire). Cependant pour le législatif le droit ne lui prévoit pas de Vicaire (sauf le visa de conformité canonique du Chancelier). Les Vicaires généraux ou épiscopaux sont aussi des Ordinaires parce qu'ils ont le pouvoir propre de l'évêque sur l'ensemble ou une partie des affaires du diocèse. Selon le droit, un Vicaire de l'évêque ne peut, dépendre d'un autre Vicaire. Ainsi pour faciliter la cohérence institutionnel entre les différents Vicaires et Vicariats, le même droit prévoit que l'évêque peut (potest et non debet) créer l'office du Modérateur.

Selon sa volonté et sa volonté expresse de gouverner selon le droit, j'avais envoyé une note à Mgr Poulard sur un processus et une procédure d'installation. Ce fut au cours du mois de juillet. Au cours du même mois, j'ai eu des discussions de travail avec Mgr. Médé, Vicaire Général à l'Administration, vu que son Excellence Mgr. l'Archevêque lui avait confié le soin de consultations et de planification des cérémonies d'installation. Après échanges, le Vicaire à l'Administration avait souhaité recevoir des points ou des éléments en vue d'harmoniser les pratiques institutionnelles. Le processus étant à la fois canonique et administratif, le souhait de Mgr. Médé était très significatif et venait à point nommé.

L'Installation dans un office ecclésiastique est un ACTE canonique et administratif ; cela demande et exige certaines précautions de conformité pour éviter que cet ACTE soit entaché. Cet acte engage au plus haut niveau le pouvoir législatif de l'évêque. Il doit refléter l'harmonie des trois pouvoirs épiscopaux (pouvoir de gouvernement, pouvoir judiciaire, pouvoir législatif).

Dans le cadre d'une Installation l'Administration a ses responsabilités et la Chancellerie les siennes. Je les présente ici brièvement en commençant par l'Administration. Ainsi il revient ex officio à ce vicariat 1) d'assister aux inventaires, 2) de constater la présence physiques des biens, 3) de prendre connaissance des comptes bancaires de la paroisse; 4) de veiller au gel des fonds à partir du moment où l'évêque décide de l'entrée en vigueur de l'acte canonique de nomination 5) de s'assurer de la transmission des types de propriétés et de l'état de transmission des biens meubles et immeubles.

Dans les installations, la Chancellerie a les responsabilités suivantes: 1) elle demande et reçoit le rapport de fin de mission de celui (ou celle) qui laisse son office ou ses fonctions. 2) Elle rédige la feuille de route qui doit être annexée à la lettre de nomination du successeur. 3) Elle reçoit les rapports d'inventaires de l'Administration comme attestation de l'existence des biens et aux fins de conservation dans les archives. 4) Elle communique à l'évêque la planification de la cérémonie d'installation et si l'évêque préside la cérémonie, transmet au cérémoniaire toutes les informations en vue de la présidence épiscopale. 5) Elle rencontre le nommé pour la communication et l'explicitation de la feuille de route (vœu exprès de notre Archevêque). 6) Au cours de la célébration d'installation, elle donne connaissance officiellement par la lecture de la lettre de nomination et de la feuille de route, à l'instance concernée (paroisse, peuple de Dieu, commission, etc.) de ce que le nouveau responsable a à faire. (Après cela on remet au nouveau responsable les signes de son pouvoir sur son office).

La coordination parfaite entre les services de la curie se reflète dans la cérémonie même. Si tout se passe comme indiqué ici, l'acte d'installation devient ipso facto l'acte de prise de possession d'office pour lequel le Chancelier a la responsabilité de lever l'acte. Il va sans dire que ce processus suit des procédures. Le processus ne peut être engagé tant que l'évêque ne l'a pas formellement demandé à son Vicaire de l'introduire ou de l'initier. En effet l'évêque peut choisir de changer une décision selon les informations reçues et les enjeux du fait même que la nomination n'est pas un jeu mais un acte qui engage la responsabilité pastorale de l'évêque devant Dieu et

De la curie diocésaine (suite)

l'Église. L'évêque rend compte au Saint-Père de son gouvernement pastoral au moins chaque cinq ans lors de la visite ad limina. Mgr. Poulard, en venant dans l'Archidiocèse, a clairement exprimé la volonté de conduire le peuple de Dieu et les choses selon les principes du droit. Cela implique de la cohérence, de l'efficacité administrative, bref du travail bien fait. Nous sommes heureux d'apporter notre petite contribution à un meilleur fonctionnement institutionnel et canonique de notre Archidiocèse. Avec de la patience, nous parviendrons aux résultats que nous espérons.

Mgr. Patrick Aris.

La vie de nos paroisses

Paroisse Saint Pierre de Pétiion-Ville

80, Rue Grégoire, Pétiion-Ville e-mail : paroissessaintpierre@gmail.com

Calendrier des activités de la Pastorale Scolaire 2012-2013

30 Septembre à 10ham Lancement de l'Année Scolaire

Mois d'Octobre

Dimanche 7 Messe de la Rentrée Scolaire (7h30-8h45)

Mercredi 10 (5h-6h) Dépôt de liste de 1ère Communion (Groupe I)

Dimanche 14 Messe en discipline

Mercredi 17 (5h-6h) Dépôt de liste de 1ère Communion (Groupe I)

Dimanche 21 Messe en discipline

Mercredi 24 (5h-6h) Dépôt de liste de 1ère Communion (Groupe I)

Dimanche 28 Messe en discipline + Rencontre des Catéchistes (10h)

Mercredi 31 (5h-6h) Dépôt de liste de 1ère Communion (Groupe II)

Mois de Novembre

Dimanche 4 Messe en discipline

Mercredi 7 Dépôt de liste de 1ère Communion (Groupe II)

Dimanche 11 Messe en discipline

Mercredi 14 Dépôt de liste de 1ère Communion (Groupe III)

Dimanche 18 Messe en discipline

Mercredi 21 Dépôt de liste

de 1ère Communion (Groupe III)

Dimanche 25 Messe en discipline

Mercredi 28 Dépôt de liste de 1ère Communion (Groupe IV)

Mois de Décembre

Dimanche 2 Messe en discipline

Mercredi 5 Dépôt de liste de 1ère Communion (Groupe IV)

Dimanche 9 Messe en discipline

Mercredi 12 Dépôt de liste de 1ère Communion

Dimanche 16 Messe en discipline+ Rencontre des Catéchistes (10h)

Mercredi 19 (4h-6h) Inscription (Candidats au Baptême)

Dimanche 30 Célébration du Baptême (Candidats 1ère Communion)

Mois de Janvier

Mardi 8 (10h) Examen de 1ère Communion (groupe I)

Dimanche 13 Messe en discipline

Mercredi 16(5h-6h) Dépôt de liste de Confirmation

Dimanche 20 Messe en discipline + Rencontre des Catéchistes (10h)

Lundi 21 au Vend 25 Retraite (9ham)

Dimanche 27 Cérémonie de Première Communion (7h30)

Lundi 28 Messe d'action de grâce (7h30)

Mercredi 30 (5h-6h) Dépôt de liste de Confirmation

Autres nouvelles

Comment ça fonctionne?

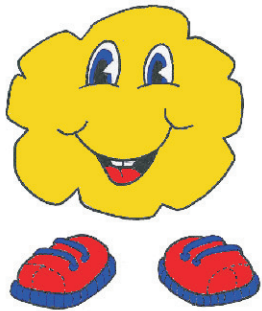
La plus grande différence entre un moteur à injection directe et un moteur à injection électronique conventionnel réside au niveau de la distribution du mélange air/essence vers les cylindres. Sur un moteur équipé d'un système d'injection conventionnel, les injecteurs sont situés sur la culasse d'admission et l'essence injectée est mélangée à l'air avant même d'atteindre le cylindre.

Dans le cas d'un moteur à injection directe, les injecteurs sont beaucoup plus près du cylindre, voir directement à côté de la bougie d'allumage. Seulement l'air fait son entrée par la culasse d'admission alors que le carburant est injecté directement dans le cylindre juste avant l'allumage. L'essence ne vient donc pas en contact avec les parois d'admission du cylindre et brûle entièrement. Sur un moteur conventionnel, une partie de l'essence se liquéfie avant de faire son entrée dans le cylindre et ne peut brûler. La technologie d'injection directe occasionne donc des économies de carburant de 3 à 6 pour cent.

Beaucoup plus efficace, mais plus dispendieux

Les systèmes d'injection directe sont beaucoup plus efficaces, et ce, dans une foule de situations. Par temps froid, il facilite la combustion interne et réduit par le fait même le taux de CO2 émis par le moteur. Il y a quelques années, cette technologie était réservée aux voitures haut de gamme. De nos jours, on la retrouve sur une foule de modèles. Des manufacturiers tels Ford, GM et Hyundai pour ne nommer que ceux-là utilisent ce procédé. Ils ont consacré beaucoup de temps en recherche et développement afin de fabriquer des pièces à moindre coût pour rendre ce type de technologie abordable au grand public.

Rions un peu



Rions un peu

Gen yon moun ki renmen kenèp anpil. Li wè yon machann ki gen bèl kenèp epi lale poul achte, menl sonje maladi kolera deyo, epi li di lap kite sa.

Machann lan ki tande refleksyon an, reponn, li di: ki afè kolera sa a? Se lèw poko manje wi ou ka pran nan kolera pitit.



La vie de nos paroisses (suite)

Mois de Février		discipline et Rencontre des Catéchistes (10h)
Dimanche 3	Messe en	
discipline		Lundi 15-vend 19
Mardi 5 (10h)	Examen de 1ère	Retraite (9ham)
Communion(groupe II et III)		Dimanche 21
Mercredi 6 (5h-6h)	Dépôt de liste	Cérémonie de
de Confirmation		1ère Communion (7h30)
Dimanche 17	Messe en	Lundi 22
discipline + Rencontre des Catéchistes (10h)		Grâce (7h30)
Lundi 18 au Vend 22	Retraite (9ham)	Mardi 29 et Mercredi 30
Dimanche 24	Cérémonie de	Examen de
1ère Communion (7h30)		confirmation (9h)
Lundi 25 au Vend 1er mars	Retraite (9ham)	Mois de Mai
Lundi 25	Messe d'action	Dimanche 5
de grâce		discipline
Mardi 26 (5h-6h)	Dépôt de liste	Dimanche 12
de Confirmation		discipline et Rencontre des Catéchistes (10h)
Mois de Mars		Lundi 13-vend 17
Dimanche 3	Cérémonie de	Retraite
1ère Communion (7h30)		Dimanche 19
Lundi 4	Messe d'action	Cérémonie de
de grâce		confirmation (7h30)
Dimanche 10	Messe en	Lundi 20
discipline e		Messe d'action de
Dimanche 10	Rencontre des	Grâce pour les confirmés
Catéchistes (10h)		Dimanche 26
Mois d'Avril		discipline
Dimanche 7	Messe en	Mois de Juin
discipline		Dimanche 2
Mardi 9 (9h)	Examen de 1ère	discipline
Communion (Groupe IV)		Dimanche 9
Dimanche 14	Messe en	discipline
		Dimanche 16
		Messe en
		discipline
		Dimanche 16
		Clôture de l'année
		catéchétique (10h-salle Mgr Miot)

L'Église en prière en octobre : Dimanche, fête et Solennités (suite)

1re lect. : Gn 2, 18-24 ; Ps : 127, 1-2.3.4-5.6 ; 2e lect. : He 2, 9-11 ; Évangile : Mc 10, 2-16 (ou 10, 2-12). [Notre-Dame du Rosaire. On omet la mémoire.]

XXVIIIe DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE Vert. dimanches 14 (Pr. D.) Ann. d'ord. ép. de Mgr Pierre Antoine Paulo, évêque de Port-de-Paix

1re lect. : Sg 7, 7-11; Ps : 89, 12-13.14-15.16-17; 2e lect. : He 4, 12-13; Évangile : Mc 10, 17-30 (ou 17-27). [S. Calliste 1er, pape et martyr, † 222 à Rome. On omet la mémoire.]

JEUDI Rouge : S. LUC, ÉVANGÉLISTE(Pr. D.) Ann. d'ord. ép. de Mgr Gontrand Décoste, évêque de Jérémie.

XXIXe DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE Vert. dimanches 21

1re lect. : Is 53, 10-11 ; Ps : 32, 4-5.18-19.20 et 22 ; 2e lect. : He 4, 14-16 ; Évangile : Mc 10, 35-45 (ou 42-45). Journée missionnaire mondiale. Quête réservée.

LUNDI Vert. De la Férie. Bienheureux Jean-Paul II, à prendre au commun des pasteurs.

XXXe DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE Vert. Dimanches 28

CREDO

(symbole de Nicée-Constantinople)



Je crois en un seul Dieu, Le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre, de l'univers visible et invisible .Et en un seul Seigneur Jésus Christ, le Fils Unique de Dieu, Né du Père avant tous les siècles .Il est Dieu né de Dieu, Lumière née de la Lumière, vrai Dieu né du vrai Dieu, Engendré, non pas créé, consubstantiel au Père, par Qui tout a été créé . Pour nous les hommes et pour notre salut, Il descendit des cieux .**IL A PRIS CHAIR DE LA VIERGE MARIE PAR ACTION DU SAINT-ESPRIT, ET IL S'EST FAIT HOMME.** Crucifié pour nous sous Ponce Pilate, Il souffrit Sa Passion et fut mis au tombeau .Il ressuscita le troisième jour, conformément aux Ecritures, Et Il monta au ciel, où Il siège à la droite du Père .Il reviendra dans la gloire pour juger les vivants et les morts; Et Son règne n'aura pas de fin. Je crois en l'Esprit Saint, Qui est Seigneur et Qui donne la vie ;Il procède du Père et du Fils. Avec le Père et le Fils, Il reçoit même adoration et même gloire; Il a parlé par les prophètes . Je crois à l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique .Je reconnais un seul baptême pour la rémission des péchés, Et j'attends la résurrection des morts, Et la vie du monde à venir . Amen.

Fêtes patronales

Dans notre Archidiocèse en septembre nous avons célébré :

SAMEDI 8-09-12 : LA NATIVITÉ DE LA VIERGE MARIE à la Paroisse Nativité de la Vierge Marie : Caridad/PauP, 1987 (S). Blanc.

VENDREDI 14-09-12: LA CROIX GLORIEUSE aux Paroisses des Fonds-Verrettes, 1928 ; Croix-des-Missions, 1968 (S) Rouge.

SAMEDI 15-09-12: Notre-Dame des Douleurs aux Paroisses: Grand Boulage, 2003 ; Fessard, 2008 (S). Blanc

LUNDI 24-09-12 : Paroisse Notre Dame de la Merci : Galette Roches-Blanches, 2002 (S). Blanc.

SAMEDI 29-09-12: S. MICHEL, S. GABRIEL ET S. RAPHAËL, ARCHANGES. Aux Paroisses St. Michel : Fontamara, 1983 ; Sans-Fil/PauP, 1990 ; Saint Gabriel Beausséjour, 1996 ; Morne-à-Chandelle, 2003 ; Chaterineau, 2006 ; Aubry/Léogâne, 2008 (S). Blanc.

LUNDI 01-10-12: STE THERESE DE L'ENFANT JESUS, PETION-VILLE, DARBONNE, LILLAVOIS

JEUDI 04-10-12: ST FRANÇOIS D'ASSISE, GRAND-GOAVE. L'EGLISE DE GRAND GOAVE EST EN PASSE D'ACHEVEMENT ET SERA PRETE A ETRE BENIE DANS UN AVENIR TRES PROCHE.

DIMANCHE 07-10-12: ND DU ROSAIRE, CROIX-DES-BOUQUETS.

DIMANCHE 28-10-12: SAINTS SIMON ET JUDE MORNE L'HÔPITAL ET GRANDE SAVANNE (FORT JACQUES).

DANS CE CONTEXTE PRÉCIS DE LA FÊTE DE ST JUDE, FAUDRAIT-IL APPORTER UNE LUMIÈRE SUR LA COMMUNAUTÉ PEGUY-VILOISE À PROPOS DE SAINT JUDE ET LA DIVINE MISERICORDE OÙ SE TROUVE LE CENTRE DE LA PAROISSE ET QUEL EN EST EN DÉFINITIVE, LE ST PATRON?

ET PUISQU'IL S'AGISSAIT DE PARLER ICI, DES FÊTES PATRONALES POUR LE MOIS D'OCTOBRE PARLONS PLUS AMPLEMENT DE CE MOIS QUI EST DEVENU SI SPÉCIAL EN CETTE FIN D'ANNÉE LITURGIQUE.

LE NOUVEAU DIRECTEUR DIOCÉSAIN POUR L'ÉDUCATION, LE PÈRE BRILLÈRE AUPONT EST INSTALLÉ DANS SES FONCTIONS DEPUIS LE VENDREDI 12 OCTOBRE 2012.

IL EST ASSEZ RARE QUE LE MOIS D'OCTOBRE SOIT AUSSI RICHE EN ÉVÉNEMENTS. EN PLUS DE TOUTES LES FÊTES DES SAINTS AU COURS DE CE MOIS, CETTE ANNÉE, L'ÉGLISE INITIE UN VASTE COURANT DE PRIÈRE ET DE RÉFLEXION QUI DOIT INTERROGER NOS PRATIQUES, SECOUER NOS HABITUDES ET, FINALEMENT, NOUS ENTRAÎNER LOIN EN AVANT SUR LE CHEMIN DE LA FOI.

D'ABORD, LE SYNODE SUR LA NOUVELLE ÉVANGÉLISATION, DONT LES TRAVAUX SE DÉROULENT DU 7 AU 28 OCTOBRE, JOUR DE LA ST JUDE, SOLICITE NOTRE PRIÈRE ET NOTRE ATTENTION. ON CHERCHERA À SAVOIR CE QUE SIGNIFIE "NOUVELLE ÉVANGÉLISATION", ON SE DEMANDERA SI ON EST SOI-MÊME CONCERNÉ, SI ON EST SOI-MÊME INVITÉ À Y PRENDRE PART. ON S'INTERROGERA SUR LE MOT "ÉVANGÉLISER".

ENSUITE, L'ANNIVERSAIRE DE L'OUVERTURE DU CONCILE DE VATICAN II QUI VIENT RENFORCER LA RÉFLEXION SUR LA NOUVELLE ÉVANGÉLISATION. CINQUANTE ANS D'UN RAPPORT PLUS INTIME AVEC LA PAROLE DE DIEU, CINQUANTE ANS DE REDÉCOUVERTE DU MYSTÈRE PASCAL COMME MYSTÈRE CENTRAL DE NOTRE FOI, CINQUANTE ANS D'APPROFONDISSEMENT DE L'EXTRAORDINAIRE OUVERTURE DE L'ÉGLISE SUR LE MONDE CONDUISANT AUJOURD'HUI À CE SYNODE. L'INVITATION À REDÉCOUVRIR LA PUISSANCE DES TEXTES DU CONCILE, EST LANCÉE AU COURS DE CET ANNIVERSAIRE.

IL Y A DE LA JOIE ET DE L'ACTION DE GRÂCE AU PROGRAMME DE CE MOIS, MAIS AUSSI INTENSE POUR NOTRE PAYS, POUR LE MONDE SURTOUT POUR LES ENDROITS OÙ L'ON NE CONNAIT PAS ENCORE LA FORCE DE L'AMOUR DE DIEU. LAISSONS ÉCLATER NOTRE JOIE ET RENDONS GRÂCE POUR LA FOI QUE NOUS AVONS REÇUE EN HÉRITAGE ET QUE LE PAPE BENOÎT XVI NOUS INVITE À APPROFONDIR TOUT AU LONG DE CETTE ANNÉE JUBILAIRE DE LA FOI, MAIS INTENSE PRIÈRE POUR QUE DES CHRÉTIENS, CHRÉTIENNES SE TIENNENT PRÊTS À RENDRE COMPTE DE L'ESPERANCE QUI EST EN EUX EN CHOISSANT LA SAINTÉTÉ. (EXTRAIT D'UN ÉDITORIAL DE MAGNIFICAT).

P. BRILLÈRE AUPONT

L'Église en prière en octobre : Dimanche, fête et Solennités (suite)

1re lect. : Jr 31, 7-9 ; Ps : 125, 1-2ab.2cd.3.4-5.6 ; 2e lect. : He 5, 1-6 ; Évangile : Mc 10, 46-52

[S. SIMON ET S. JUDE, APOTRES. On omet la fête] (PR. D.) Dédicace de la Cathédrale des Gonaïves. (S) ; Ann. d'ord. ép. de Mgr François W. Ligondé, archevêque émérite de PauP. Paroisses St. Jude : Morne L'hôpital, 1992 ; Bas Delmas, 2005 (S) Rouge

Nouvelles de notre archidiocèse

Le 9 octobre eut lieu l'ouverture officielle des travaux du presbyterium par la journée de sanctification. Mais la première activité de l'année pastorale qui ouvre en octobre et prend fin en septembre, fut la réunion du Conseil épiscopal pour envisager et orienter la nouvelle année où le cap sera mis sur la performance institutionnelle.

Cela a eu lieu, l'année pastorale est donc lancée avec la journée de sanctification qui a réuni dans la chapelle de l'Archevêché quatre-vingts confrères, environ. Nous pouvions distinguer la présence de l'Archevêque, de Mgr Erick. Le presbyterium a accueilli le retour de Mgr Joseph Lafontant qui, depuis son accident avait une difficulté de mobilité. Les confrères ont eu l'occasion de lui souhaiter un parfait et complet rétablissement. Nous avons eu comme intervenants: le Père Sander Louis Jean qui a fait la mise en contexte du mot "sactification" avec la double question Pour? Quoi? Il a aussi exhorté les confrères avant de se confesser individuellement. Le Père Kénel Alfonse qui a invité les confrères à une pastorale du risque, ce qui veut dire de ne pas rester à la surface mais d'aller en profondeur, de ne pas rester au centre mais d'aller aussi aux frontières, était le conférencier et le prédicateur, il a proposé douze orientations pour mieux vivre cette année de la foi, un à approfondir à chaque mois de l'année de foi:

- 1) Frères, ravivez le don de votre sacerdoce ministériel (Travaillez pour votre propre sanctification).
- 2) Vivez en action de grâce en faisant mémoire des merveilles de Dieu dans votre vie.
- 3) Vivez les béatitudes; montrez qu'il y a un bonheur différent de ce que le monde propose. Etre et non paraître.
- 4) Porter votre Croix à la suite de Jésus (faire preuve de courage).
- 5) Engagez-vous totalement dans la transformation radicale de cette terre de mission que le Seigneur vous a confiée.

6) Entrez dans la dynamique de la conversion.

7) Etre toujours en chemin(Ce qui reste à parcourir est plus important que le déjà parcouru).

8) Choisir de vivre à fond, ce que vous proclamez et enseignez.

9) Ecrire votre propre credo(En que Dieu croyez-vous?)

10) Osez faire du neuf. Il ne s'agit pas de combler, mais de creuser.

11) Oser croire à la communauté. Faites confiance à l'Eglise.

12) Oser s'aventurer sur des chemins de Prêtre. Il a terminé par cette phrase capitale de Saint Augustin: " Aux fidèle, il sera demandé compte de sa vie et au prêtre, de sa gestion."

La semaine du 17 septembre était consacrée à l'évaluation de l'unité opérationnelle de construction(UOC) qui est le bras agissant de PROCHE dans le Pays. C'est une évaluation menée en deux sessions, d'abord par l'EXCO en conformité aux documents constitutifs de PROCHE et par une firme d'évaluation, à la demande de la Conférence épiscopale d'Haïti. On attend de voir ce que cela va donner après la soumission des résultats.

Le projet de reconstruction de l'Eglise Sainte Thérèse à Petion-Ville démarrera au mois de novembre de cette année, d'après l'un des cadres de l'UOC(l'Unité Opérationnelle de Construction).

L'USCCB et l'Adveniat sont en train de voir comment financer la reconstruction de l'Eglise Sainte Rose à Léogâne.

Le 14 octobre aura lieu le lancement de l'année de la foi dans l'Archidiocèse de Port-au-Prince à 9 h am. Un document reçu du Vicaire pour la Mission est titré « quelques propositions de la commission archidiocésaine de Port-au-Prince pour la Mission». Nous attendons les directives pastorales des autorités compétentes comme *Porta Fidei* et la Note avec indications pastorales de la CDF le demandent. Par

ailleurs Radio Soleil se propose d'offrir au peuple de Dieu une série d'émission portant directement sur le **Motu Proprio Porta Fidei** de Benoît XVI.

Le mardi 24 octobre à compter de 11 am, le Vicariat pour la vie consacrée aura une rencontre officielle avec le Bureau Directeur de la CHR. Cette première rencontre formelle entre les deux structures vise à un partage d'information sur le fonctionnement institutionnel de chacune et comment elles peuvent collaborer ensemble à la pastorale que l'Archevêque met en fonction dans l'Archidiocèse.

Comme déjà annoncé à nos fidèles lecteurs, le Rédacteur en chef Adjoint de notre Bulletin, le R. P. Edwine Saint-Louis, est envoyé aux études à Ottawa (Canada). Probablement il ne pourra plus tenir les mêmes fonctions au sein du Bulletin. Nous profitons de l'occasion pour lui présenter nos plus sincères remerciements pour ses services généreux et empressés pendant près de deux ans. Nous lui souhaitons du succès dans ses études. Il restera un collaborateur assidu de notre Bulletin. Nous sommes en pourparlers pour arriver à combler ce grand vide.

Autres nouvelles (suite)

Vers 2020, 14% de la production énergétique proviendra du solaire pour le Maroc qui vise la construction de quatre parcs. Le gouvernement est très confiant pour le financement de ce projet.

Mardi 11 septembre s'est ouvert, à Marrakech, la 18^{ème} conférence internationale sur l'énergie solaire, sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Le Maroc en a profité pour réaffirmer ses ambitions quant au plan solaire national. « Notre objectif est qu'en 2020, 42% de notre production énergétique provienne d'énergies renouvelables, dont

Le renouveau liturgique et la disposition des églises. 20 juillet 1965

Directives pratiques de la Commission Episcopale de Liturgie

Introduction

A. La réforme liturgique et le lieu du culte

Il est bien évident que la réforme liturgique ne peut se limiter à quelques changements dans la teneur des textes lus par les ministres, ou dans les gestes des célébrants. Elle a pour but premier de faciliter la participation active, consciente et communautaire des fidèles à l'action liturgique. Elle transforme la relation entre le célébrant et les fidèles. Elle répartit de façon nouvelle pour nous, quoique profondément traditionnelle, les fonctions respectives du célébrant, des ministres, de la schola, du peuple. Il s'ensuit qu'elle appelle une disposition des lieux de la célébration assez différente de ce qu'elle était jusqu'ici. Lorsqu'il s'agit de construire des églises nouvelles, il n'y a pas à hésiter : nous cherchons à réaliser des sanctuaires parfaitement adaptés à leurs diverses fonctions, telles que la réforme liturgique les définit ou les oriente, et nous éviterons de reproduire servilement les formes du passé.

La question est au contraire très complexe lorsqu'il s'agit d'églises existantes, plus ou moins anciennes et plus ou moins belles. Ici, il ne faut pas vouloir faire du neuf à tout prix, « adapter » coûte que coûte des sanctuaires à des fonctions auxquelles leurs constructeurs n'avaient jamais songé. Si pénible que cela puisse être pour un pasteur désireux de profiter aussitôt et pleinement, pour lui-même et pour son peuple, de la réforme voulue par le Concile, il faut être capable d'attendre, de réfléchir, de prendre conseil. L'impatience, même apparemment justifiée par le zèle pastoral, quand ce n'est pas par le désir d'« être à la page », peut avoir des conséquences irréparables. Ainsi l'aménagement d'une église qui est, dans certains cas, essentiel pour réaliser une liturgie vivante, s'effectuera dans les meilleures conditions.

B. Primauté du point de vue pastoral

Selon l'Instruction *Inter OEcumenici* (n° 5) « il est nécessaire en premier lieu que tous comprennent bien que le propos de la Constitution liturgique du Concile n'est pas seulement de changer les formes et les textes liturgiques (ajoutons : et la

disposition matérielle des églises), mais plutôt de susciter une formation des fidèles et une pratique pastorale qui envisagent la liturgie comme leur sommet et leur source. » Elle donne donc la primauté aux changements de mentalité, obtenus par l'éducation pastorale, sur les transformations extérieures.

On risque en effet de déconcerter, d'attrister, voire de scandaliser une communauté, si on la met en face du fait accompli sans s'être soucié de l'éduquer et de la préparer. Les modifications judiciaires et soigneusement étudiées du cadre liturgique seront beaucoup plus facilement acceptées si l'on a pris soin d'en montrer le but et l'esprit. Ce qui se fera par une catéchèse patiente et encourageante du mystère liturgique, et par une célébration plus digne et plus vivante. Alors les fidèles ne se contenteront pas d'accepter, de bon ou de mauvais gré, les transformations qu'on leur impose : ils les désireront, ils les comprendront profondément, et ils s'en réjouiront.

Cette préparation psychologique, cette adaptation des esprits et des cœurs s'accomplira d'autant plus facilement qu'on aura informé et même consulté la communauté sur les changements à apporter dans son église, au moins en prenant l'avis de ses membres les plus compétents. Là aussi, « les pasteurs doivent reconnaître et promouvoir la responsabilité des laïcs dans l'Eglise, ayant volontiers recours à la prudence de leurs conseils, leur remettant avec confiance des charges au service de l'Eglise, leur laissant la liberté et la marge d'action, stimulant même leur courage pour entreprendre de leur propre mouvement » (*Lumen gentium*, n° 37).

Principes d'aménagement d'une église existante

I. Fidélité aux principes de la Constitution *De sacra Liturgia*

« Dans la construction des édifices sacrés, on veillera soigneusement à ce que ceux-ci se prêtent à l'accomplissement des actions liturgiques et favorisent la participation active des fidèles (art. 124). Les

Ordinaires veilleront avec zèle à ce que le mobilier sacré ou les oeuvres de prix, en tant qu'ornements de la maison de Dieu, ne soient pas aliénés ou détruits » (art. 126). « Les Evêques par eux-mêmes ou par des prêtres capables, doués de compétence et d'amour de l'art, s'occuperont des artistes pour les imprégner

de l'esprit de l'art sacré et de la liturgie » (art. 127).

II. Respecter la propriété d'autrui

1 — Le curé n'est pas propriétaire de son église, ni du mobilier de celle-ci. Il n'en est que le gardien et le gestionnaire. Les édifices et leur mobilier peuvent appartenir à l'Etat et parfois être remis à la garde du Service des Monuments historiques ; ils appartiennent aux communes dans la plupart des cas ou à différentes associations (associations diocésaines, congrégations, etc.) ; en tout cas, ils appartiennent, au moins moralement, à la communauté paroissiale. En outre, ils relèvent toujours de l'autorité diocésaine. Le curé ou l'administrateur ne sont donc nullement libres de les modifier à leur gré ; encore moins de les aliéner, fût-ce pour se procurer des ressources (parfois promises par des trafiquants sans scrupules, proposant des sommes dérisoires ou des objets modernes sans valeur comparable) : cf. C. I. C., c. 1530, 1531, 1532, 1534, 1535, 2347.

2 — Outre ces exigences qui ressortissent à la justice la plus élémentaire, le curé doit se rappeler en tout cas que l'église et son mobilier sont au service de la communauté ; que celle-ci existait avant son arrivée et subsistera après son départ ; qu'il n'a donc pas le droit d'agir comme s'il en était le maître unique et définitif.

3 — Des dispositions architecturales ou mobilières, des objets de culte ou de piété, des éléments décoratifs qui nous semblent démodés, peu accordés à l'esprit de la réforme liturgique, peuvent avoir, sans que nous le sachions, une véritable valeur artistique, être des éléments précieux du patrimoine religieux et national. Leur destruction, leur aliénation, leur transformation inconsidérées et indues peuvent constituer de véritables actes de vandalisme, contre lesquels l'autorité publique et l'opinion des milieux artistiques s'élèvent à bon droit. Il serait regrettable que de pareilles fautes individuelles soient attribuées à l'influence de la réforme liturgique et servent à la déconsidérer.

III. Respecter les ensembles existants

4 — Certaines suppressions (par exemple d'un retable ou d'un tabernacle monumental), certains renouvellements

Autres nouvelles (suite)

14% du solaire». Cet objectif devrait être atteint grâce à la construction de 5 parcs solaires tel que prévu par le projet de production d'énergie solaire de 2009 de la ministre de l'Energie de l'époque. Ce projet nécessite un investissement de 9 milliards de dollars, ou plus de 77 milliards de dirhams.

Le Directeur Général de l'Institut de recherche en énergie solaire et en énergies nouvelles, Badr Ikken, n'a pas manqué de souligner que « le Maroc a été pionnier dans le domaine des énergies renouvelables à travers la politique des barrages. Le Maroc ambitionne de renforcer l'expertise locale et soutenir l'innovation». Ce secteur favorisera la création d'emplois à forte valeur ajoutée. Les travaux de construction du tout premier parc exclusivement solaire, à Ouarzazate, ont déjà débuté. C'est la plus grande installation thermo-solaire au monde, avec une capacité de 500 MW. Le projet marocain, dans sa globalité, vise une production de 2000 MW.

Walmart, roi de l'énergie solaire aux Etats-Unis

Walmart, le géant de la grande distribution, a investi dans l'installation de panneaux solaires plus que n'importe quelle autre entreprise américaine, selon les chiffres de l'Association des industries de l'énergie solaire faisant un classement des 20 entreprises américaines qui produisent le plus d'énergie solaire. Walmart domine ce classement avec une capacité de production totale de 65 000 kilowatts et un nombre de 144 systèmes individuels, loin devant Costco qui génère 38 900 kilowatts

Fenêtre sur Rome

Le pape Benoît XVI a annoncé la création d'une académie pontificale pour le latin. Les pères de l'Église ont écrit en latin, les apôtres en Grec. En termes de témoignage, ils sont plus proches de Jésus de Nazareth que les modernes. C'est très logique de s'intéresser de très près à la langue qui la première (avec le grec) a universellement propagé la parole du Christ.

L'Année de la foi sur Internet
Le portail Web, lancé en août dernier par le Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation, est offert en anglais et en italien. Il propose un calendrier des activités déjà planifiées et compte y insérer les coordonnées des rassemblements et colloques que chaque diocèse ou association offrira durant cette année, d'ici le 24 novembre 2013, date de clôture. Dans le site, on peut trouver des textes dont l'hymne officiel ainsi que la Lettre apostolique *Porta fidei* dans laquelle le pape annonce le début de l'Année de la foi le 11 octobre, une date qui rappelle le cinquantième anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II. Ce sera aussi le vingtième anniversaire de la promulgation du Catéchisme de l'Eglise catholique, un document aussi accessible dans ces pages Web.

Depuis Vatican II, l'Eglise catholique promeut le dialogue avec les autres religions. Une démarche souvent difficile et compliquée à mettre en œuvre, en particulier au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, l'exhortation apostolique post-synodale *Ecclesia in Medio Oriente* que Benoît XVI a remis aux évêques de cette région est tout à fait intéressante à (re)lire. Rappel des grandes orientations, qui font suite au synode de 2010 sur le

Moyen-Orient:

1. Islam: "les chrétiens partagent la même vie et le même destin, et édifient ensemble la société" avec les musulmans. Ils sont appelés à "poursuivre le dialogue de vie fructueux" avec eux, "veillant à avoir, à leur égard, un regard d'estime et d'amour, mettant de côté tout préjugé négatif".
2. Lutte contre le fondamentalisme: "les relations (avec les musulmans) doivent s'étendre aux domaines social et politique": "promouvoir la notion de citoyenneté, l'égalité des droits et des devoirs, la liberté religieuse comprenant la liberté de culte et la liberté de conscience". Montrer par l'exemple une collaboration "s'opposant à tout genre de fondamentalisme et de violence au nom de la religion".
3. Dialogue inter-religieux: sont demandés "la purification de la mémoire, le pardon mutuel du passé et la recherche d'un meilleur avenir commun".
4. Réfugiés et Jérusalem: le synode appelle "les autorités civiles responsables à appliquer les résolutions des Nations unies, en particulier le retour des réfugiés et le statut de Jérusalem et des lieux saints"
5. Œcuménisme: le synode demande aux Eglises catholiques orientales d'accentuer leur dialogue œcuménique avec les Eglises orthodoxes et protestantes, "sans tomber dans le confessionnalisme". Plusieurs propositions sont faites: traduction arabe

Le renouveau liturgique (suite)

(par exemple le décapement ou la peinture des murailles), certaines améliorations pastorales souhaitables (par exemple le déplacement d'un autel majeur situé loin des fidèles) semblent faciles à réaliser immédiatement. Mais leur accomplissement irréfléchi peut détruire irrémédiablement une harmonie, un équilibre voulus par le constructeur ou réalisés peu à peu dans la patience et la continuité par tous ceux qui, jadis, ont entretenu et embelli un sanctuaire.

5 — Certains de nos prédécesseurs ont pu, dans un passé plus ou moins lointain, commettre des actes de « vandalisme », par exemple en n'observant pas les lois fondamentales de proportion et d'harmonie. Ce n'est pas une raison pour en faire autant, le plus souvent avec de moindres garanties de qualité. Tel autel classique, harmonieux en lui-même, s'accordait peut-être beaucoup mieux à cette église gothique que tel autel moderne et fonctionnel, aux lignes sèches et grêles, que nous projetons de lui substituer.

6 — Même des ensembles médiocres, d'assez mauvaise époque, peuvent réaliser une certaine harmonie, une justesse de proportions, d'éclairage et de couleurs que nous risquons d'endommager par des suppressions partielles ou hâtives. A plus forte raison l'enlèvement de nombreuses statues créera dans un ensemble de style baroque, une impression pénible de vide, de nudité, d'indigence.

7 — On ne saurait trop mettre en garde contre une hantise de nudité, ou contre une volonté intempérante de pauvreté évangélique. Surtout dans les églises anciennes, une certaine exubérance décorative contribue au bien-être et à la joie des fidèles, sans insulter nécessairement à leur pauvreté. Certaines églises finissent, à force de simplifications et de suppression, par ressembler à des salles de conférences et par perdre complètement cette chaleur, cette ambiance de splendeur et de gloire qui évoque la Jérusalem céleste, préfigurée par nos églises.

IV. Sens des ensembles à créer

8 — Nous sommes tentés de nous conformer sans attendre à ce que la réforme liturgique recommande, par exemple en retournant face au peuple l'autel majeur et en le rapprochant des fidèles. Mais l'autel fait partie d'un ensemble. Donc pour changer son implantation et son orientation, on

calculera toutes les incidences de ce changement, on étudiera corrélativement la place, la disposition, les proportions de l'autel où l'on garde la Sainte Réserve, du lieu de la Parole, du siège des célébrants et des ministres, de la table de communion, et aussi de l'ensemble du sanctuaire qui risque de devenir un lieu vide et mort.

9 — Même si cette réfection d'ensemble ne peut être réalisée d'un seul coup — à cause de la longueur ou du coût des travaux à entreprendre — encore faut-il avoir établi un plan général à réaliser progressivement, en sachant où l'on va, avant de commencer les modifications de détail.

10 — Ceci ne signifie pas qu'on ne puisse rien faire, lorsqu'on ne peut pas tout changer. S'il est impossible, par exemple, de déplacer ou de retourner l'autel dans un sanctuaire classé, il peut être cependant possible et avantageux de mettre en valeur la Parole de Dieu par l'érection d'un ambon, de mieux aménager le siège du célébrant, ou la place de la schola. Mais ici aussi, il est nécessaire de concevoir un plan d'ensemble, qui tienne compte de tous les facteurs à considérer.

V. D'abord du provisoire

11 — Même si ce plan a été soigneusement élaboré, il serait imprudent de le réaliser aussitôt de façon

définitive. Il convient, pour ériger un autel face au peuple, ou un ambon, par exemple, de réaliser d'abord des modèles provisoires, en matériaux légers et peu coûteux, et pourtant ayant une réelle qualité. On pourra, à l'expérience, en modifier peu à peu remplacement, la forme, les proportions. C'est seulement après plusieurs mois de mise à l'essai qu'on pourra procéder à des démolitions ou à des constructions définitives. (Il est bon de noter que la liturgie permet que le nouvel autel soit étroit).

12 — Cette invitation à commencer par des arrangements provisoires ne doit pas permettre d'agir au petit bonheur : même ce provisoire doit être médité et calculé. Il faut surtout que ce provisoire ne devienne pas définitif... Il serait inconvenant, par exemple, de dresser face au peuple une légère table à tréteaux et de l'utiliser en permanence, tandis que l'autel consacré, monumental, semblerait voué à l'abandon.

VI. Obtenir conseils et permissions autorisés

13 — Tout ceci montre la difficulté de

l'entreprise. Un seul homme, non spécialisé, ne peut en prendre la responsabilité et s'y aventurer au petit bonheur. On ne peut se contenter d'improvisation et de bricolage, faire appel à n'importe quel artisan du voisinage, peintre ou menuisier. Un architecte, un décorateur, professionnels et compétents, doivent aider le curé de leurs conseils, étudier sérieusement l'église telle qu'elle est, élaborer des projets avec relevés, plans, voire maquettes. Cette étude pourrait se faire en étudiant sur place les lieux et en participant à la célébration. En effet il s'agit de donner à une communauté qui vit sa liturgie les lieux dont elle a besoin pour une véritable célébration.

14 — De même il faudra que le sens profond et les exigences de la liturgie soient connus et demeurent toujours présents dans l'esprit de ceux qui collaborent à une telle entreprise.

15 — En tout cas, aucune modification importante ne doit être entreprise sans l'autorisation et le contrôle de la Commission compétente d'art sacré, qui d'ailleurs est à même d'indiquer des conseillers ou des artistes de valeur. Elle ne pourra se prononcer que sur des projets précis, complets et détaillés, non sur une simple description ou un vague croquis.

Conclusion

On voit donc, si nous décrivons maintenant la disposition du lieu de culte la plus conforme aux exigences et aux tendances de la réforme liturgique, que cette description idéale n'est pas une invitation à modifier les églises existantes sans délai et sans prendre les précautions nécessaires. L'application de ces principes garantira la qualité de l'œuvre à entreprendre.

La disposition des églises

I. La disposition de l'autel majeur

La conformité de l'autel majeur aux prescriptions de l'instruction *Inter oecumenici* du 26 septembre 1964 doit être conçue dans un plan d'ensemble de tout le sanctuaire. On ne saurait choisir ou modifier la place de l'autel sans avoir déjà prévu exactement l'endroit où l'on érigera l'ambon et celui où l'on dressera le siège du célébrant. Bien que ces premiers paragraphes ne concernent que l'autel majeur, il importe donc d'affirmer au préalable la solidarité de l'autel, de l'ambon ou du siège présidentiel.

A. L'IMPLANTATION DE L'AUTEL

« Il est mieux (*praestat*) de construire

Le renouveau liturgique (suite)

l'autel majeur séparé du mur, pour qu'on puisse en faire facilement le tour et qu'on puisse y célébrer vers le peuple, et il sera placé dans l'édifice sacré de façon à être véritablement le centre vers lequel l'attention des fidèles se tourne spontanément (*Instruction* art. 91).

1 — *L'autel sera séparé du mur.*

Cette recommandation n'a pas à être commentée, car chaque fois que le recteur d'une église ou d'une chapelle décide de déplacer l'autel, c'est en vue d'être fidèle à l'Instruction.

2 — *L'autel sera le centre vers lequel se tournera l'attention de l'assemblée.*

La notion de centre, que propose l'Instruction, est d'ordre psychologique et non géométrique. L'autel doit s'imposer à l'attention des fidèles. Il le fera s'il n'est pas trop éloigné d'eux et s'il est bien visible. Les deux conditions doivent être réunies. Il arrive qu'un autel, surélevé au fond du sanctuaire soit parfaitement visible : s'il est trop éloigné de la nef, il n'attirera pas d'emblée l'attention de l'assemblée.

a) *La visibilité de l'autel* sera habituellement accrue, si on le rapproche à l'entrée du sanctuaire. Mais la

visibilité de l'autel est également fonction de son éclairage et de son élévation : « L'autel doit être suffisamment élevé pour être bien visible. Trop élevé, il risquerait de paraître isolé de l'assemblée. Il doit être bien éclairé, par des lampes dirigées sur lui, et non pas chargé d'illuminations éblouissantes » (*Directoire pour la messe*, n. 47). On n'oubliera pas que tout autel requiert au moins un marchepied (*Cérémonial des évêques*, liv. I, c. 12, n. 16). Ce marchepied n'a pas seulement pour but de rendre l'autel visible, mais de le séparer du sanctuaire : dans un lieu saint, les abords immédiats de l'autel constituent

un lieu encore plus sacré. Seul le prêtre demeure en permanence sur le marchepied de l'autel durant la liturgie eucharistique ; ses ministres ne doivent y accéder que pour remplir un ministère et en descendre aussitôt.

b) Dans le déplacement de l'autel pour le rapprocher de la nef, le problème de sa visibilité n'est d'ailleurs pas le seul. *On doit tenir le plus grand compte du caractère propre de l'édifice et du rôle fonctionnel du sanctuaire.* Il ne conviendrait pas de placer l'autel à la croisée du transept en avant d'un

sanctuaire profond qui demeurerait vide. Mais il ne s'agit pas non plus de placer les fidèles (adultes ou enfants) à l'ancienne place de l'autel. Ce serait oublier d'abord que le sanctuaire est réservé, durant la célébration, au clergé et aux laïcs qui remplissent des fonctions liturgiques. En outre, la dissociation de l'assemblée en deux groupes occupant des espaces opposés présente de très grandes difficultés pour la proclamation de la parole de Dieu et la prédication, et elle rend impossible la célébration de l'eucharistie face au peuple. Enfin le sanctuaire a été conçu par l'architecte comme le lieu dans lequel se déroulent les rites et non comme une nef annexe. Il faut donc avoir des raisons vraiment sérieuses pour décider de modifier d'une manière aussi radicale le plan d'un édifice.

3 — *L'autel sera érigé de façon à permettre la célébration face au peuple.*

L'Instruction ne se contente pas de permettre l'adaptation de l'autel en vue de la célébration face au peuple, elle déclare explicitement qu'il est préférable (*praestat*) de le construire séparé du mur, afin de faciliter une telle célébration. Et pour lever l'obstacle posé par le décret de la Sacrée Congrégation des rites en date du 1er juin 1957, elle permet (*licet*) d'adapter l'autel à cette célébration, même si on doit y placer un tabernacle, « petit sans doute, mais convenable » (art. 95).

Si le prêtre doit pouvoir célébrer face au peuple, il n'est pas indispensable qu'il le fasse tous les jours.

Quand il célèbre, en semaine, sans assemblée il peut légitimement souhaiter célébrer sans avoir sous les yeux une nef vide. Aussi convient-il de prévoir des deux côtés de l'autel un marchepied assez vaste pour qu'on puisse célébrer dans les deux positions.

B. LA FORME ET LES DIMENSIONS DE L'AUTEL

L'Instruction ne dit rien sur la forme et les dimensions de l'autel. Celles-ci découlent de sa fonction et de l'ensemble architectural dans lequel il s'insère.

1 — *La forme de l'autel.*

L'autel est à la fois la pierre du sacrifice et la table du Seigneur. L'autel majeur sera normalement rectangulaire ou carré. Si l'on ne peut s'opposer à un autel rond ou ovale au nom des lois liturgiques, il ne

semble pas que ces formes soient indiquées pour l'autel majeur. On veillera surtout à une grande sobriété dans les lignes et à un volume harmonieux. Un autel est érigé, en principe, pour durer, et une forme recherchée devient souvent insupportable en moins de vingt ans.

2 — *Les dimensions de l'autel.* Les dimensions de l'autel doivent être déterminées d'un point de vue fonctionnel et non en référence aux dimensions qui ont eu cours depuis le XVI^e siècle. Jusqu'à ces dernières années un autel était conçu comme un volume sacré qui devait, à lui seul, meubler le sanctuaire. Si l'on avait développé aussi considérablement sa longueur, c'est que le célébrant s'y tenait durant toute la messe et qu'il y occupait successivement trois emplacements distincts : côté épitre, côté évangile et centre. Or la rénovation de la liturgie apporte deux modifications de grande importance : d'une part, le célébrant ne se tiendra pratiquement à l'autel que pour la liturgie eucharistique qui se célèbre au centre ; mais, d'autre part, il faut prévoir dans la plupart des églises la possibilité de la concélébration : il pourra donc y avoir intérêt à ériger un autel moins long, mais plus large. Mais, comme toujours, on tiendra compte du style et des proportions du cadre architectural. Quant à la hauteur de l'autel, elle devra être calculée en tenant compte de la célébration face au peuple.

C. LE MATÉRIAU DE L'AUTEL

« Dans le choix des matériaux destinés à sa construction et à sa décoration, on observera les règles du droit » (*Instruction*, art. 91).

1 — *Les règles du droit.*

Le Code de Droit canon veut que l'autel soit de pierre : « La table de l'autel fixe et la pierre sacrée doivent être une seule pierre naturelle, entière et non friable » (C.I.C. can. 1198, § 1). Le Code ajoute que la table d'un autel fixe doit « couvrir toute la superficie de l'autel et adhérer solidement à la base, qui sera elle-même en pierre, au moins sur les côtés, ou constituée par des colonnes de pierre et supportant réellement la table » (C.I.C. 1198, § 2).

6

2 — *Les convenances liturgiques.*

Il convient que l'autel majeur d'une église ou d'une chapelle publique soit un autel fixe, apte à recevoir la consécration de l'évêque. Si des raisons sérieuses empêchent l'érection d'un autel

Autres nouvelles (suite)

avec 62 systèmes, Kohl's (36 474 kilowatts, 124 systèmes), IKEA (21 495 kilowatts, 31 systèmes) et Macy's (16 163 kilowatts, 41 systèmes). La configuration des magasins de ces grandes chaînes, immenses et imposants, offrent une grande quantité d'espace sur le toit pour installer des panneaux solaires.

L'énergie solaire pourrait alimenter la totalité des États-Unis

Une nouvelle étude du NREL, le Laboratoire national des énergies renouvelables américain, montre que les États-Unis ont les technologies et les espaces nécessaires pour produire 400 000 TWh (terawattheures ; 1 TWh = 1 milliard de kWh) d'énergies renouvelables dont 280 000 TWh pour le seul solaire photovoltaïque, et 116 000 TWh pour le solaire thermique à concentration (centrales électriques dont la vapeur est produite par le soleil). Pour donner une idée de ces chiffres, 400 000 TWh ou encore 400 PWh (petawattheures 1 PWh = 1000 milliards de kWh) c'est environ 100 fois la production actuelle d'électricité des États-Unis (ou 800 fois celle de la France), 13 fois la consommation totale d'énergie des américains.

Bien sûr il s'agit d'un calcul théorique qui ne tient pas compte de l'investissement qui serait nécessaire pour le faire. Néanmoins, le seul potentiel de l'éolien terrestre est estimé à 32 700 TWh, de l'ordre de 8 fois la production actuelle d'électricité du

Fenêtre sur Rome (suite)

commune du Notre Père et du Credo, unification des dates de Noël et Pâques.

6. Martyrs de la foi: instituer une fête commune des martyrs et demander à chaque Eglise d'établir une liste de ses martyrs.

7. Diaspora: éduquer les millions de chrétiens de l'émigration à la "fidélité à la tradition de leurs origines" et à la "solidarité" avec le pays d'origine.

8. Terres et émigration: Le synode invite les fidèles et communautés à ne pas "céder à la tentation de vendre leurs propriétés immobilières", à aider les chrétiens à acheter leur logement plutôt de choisir la solution de l'immigration". Il invite à faire "tout ce qui est possible pour consolider la présence des chrétiens dans leurs patries, à travers des projets de développement".

9. Transparence financière: le synode, pour "assurer la transparence, recommande d'appliquer un système d'audit dans les affaires financières de l'Eglise, en distinguant ce qui lui appartient et ce qui est propre à son personnel".

10. Immigration: La situation des travailleurs immigrés chrétiens et non-chrétiens, surtout les femmes, est dénoncée. "Certains sont dans des situations portant atteinte à leur dignité. Leurs droits fondamentaux doivent être respectés, quelque soient leur nationalité

ou religion".

11. Arabe: importance de la langue arabe, qui a contribué à la pensée théologique: il est proposé d'intensifier son usage dans le cadre des institutions du Saint-Siège.

12. Juifs: l'antijudaïsme et l'antisémitisme sont rejetés, "en distinguant entre religion et politique". La coopération avec les juifs et l'approfondissement de la connaissance du judaïsme sont encouragées.

Rome, 21 sept. 2012. Plus de 1000 médias et institutions catholiques dans 15 pays créent ensemble le réseau Aleteia (www.aleteia.org). Cette initiative vise "à sélectionner, et à partager avec tous les 'chercheurs de vérité', les meilleures réponses aux questions que l'on peut se poser sur la foi, la vie et la société", indique Aleteia dans un communiqué diffusé le 21 septembre.

"La multiplicité des sites web chrétiens en fait la première communauté active sur Internet, mais sur ce continent digital, les chrétiens ne doivent pas seulement communiquer de façon locale: leur voix doit aussi être entendue de manière globale, forte et juste, à l'échelle de la planète", souligne le communiqué. Plus de 1'000 institutions et médias chrétiens ont donc décidé de s'adapter à cette nouvelle façon de transmettre le savoir et de communiquer en créant Aleteia (du grec Aletheia, "la vérité"), qui se compose de 3 réalités complémentaires :

1. Un réseau catholique et œcuménique qui rassemble des partenaires (médias, mouvements, institutions) et des individus (membres, contributeurs, experts), qui identifient et sélectionnent des contenus,

2. Une plateforme collaborative de diffusion (Aleteia.org) qui propose des réponses claires et vérifiées à toutes les questions que les internautes peuvent se poser sur la foi, la vie et la société, en mettant en valeur les plus belles "perles" et les meilleures réponses sélectionnées par le réseau, et en leur donnant accès à un très large public.

3. Une action d'évangélisation portée par une communauté sur Internet, sur les

Le renouveau liturgique (suite)

remplissant les conditions requises par le droit pour être considéré comme un autel fixe, il est souhaitable que la table de l'autel majeur soit entièrement constituée par un seul bloc de pierre. Bien qu'il s'agisse alors d'un autel « portatif » au sens juridique du terme, il pourra recevoir la consécration selon la forme solennelle (*Pontifical romain, liv. 2, Ordo ad altare portatile consecrandum*). Une telle requête est formulée au nom de la vérité des choses. Mais on ne formule cette requête qu'au sujet d'un autel érigé d'une manière définitive. Avant d'arrêter l'emplacement exact et les dimensions du nouvel autel, il peut être bon d'aménager provisoirement une armature en bois ou en toute autre matière, sur laquelle on déposera une simple pierre consacrée. On veillera toutefois à la dignité, à l'harmonie des formes et au caractère sacré que doit présenter tout autel, même provisoire.

D. LA CROIX D'AUTEL ET LES CHANDELIERS

« La croix et les chandeliers, qui sont requis sur l'autel pour chaque action liturgique, peuvent aussi, au jugement de l'Ordinaire du lieu, être placés en dehors de l'autel » (*Instruction, art 94*).

1 — La croix.

Le code des rubriques prescrit que pour la célébration de la messe il y ait « sur l'autel au milieu une croix assez grande avec le Crucifié » (C.R. n. 527) et le Cérémonial des évêques précise que « l'image du Crucifié doit être tournée vers la table de l'autel » (C. E., liv. 1, c. 12, n. 11). La remarque du Cérémonial est d'autant plus importante que celui-ci décrit la messe épiscopale en fonction de la célébration face au peuple. Comme la disposition de la croix face au célébrant peut gêner la visibilité des fidèles, spécialement au moment de l'élévation et au *Per Ipsum*, l'Ordinaire du lieu peut permettre que la croix soit désormais placée non plus sur l'autel, mais en dehors, soit que son pied repose sur le dallage du sanctuaire, soit qu'on la suspende. Dans les mêmes conditions, on pourrait admettre que la croix ne soit plus placée au milieu de l'autel, mais qu'elle soit un peu écartée à droite ou à gauche, toujours cependant devant l'autel.

2 — Les chandeliers.

Le nombre des cierges requis pour la célébration de la messe est fixé par le Cérémonial des évêques. Deux de ces cierges pourront être apportés par les acolytes dans la procession d'entrée. Les cierges peuvent être disposés à côté de

l'autel avec l'autorisation de l'Ordinaire du lieu. On les placera alors soit entre l'autel et la nef, selon l'usage ancien, soit de part et d'autre de l'autel. Enfin, on veillera à allumer ces cierges pour les cérémonies. C'est une des exigences de la « vérité des choses ».

E. LES DÉPENDANCES DE L'AUTEL MAJEUR

Si l'on rapproche l'autel majeur de la nef, il convient qu'il soit entouré par un sanctuaire « assez vaste pour permettre d'accomplir commodément les rites sacrés » (*Instruction n° 91*) et aussi pour manifester le caractère sacré de l'autel. La séparation entre la nef et le sanctuaire peut être marquée en outre de diverses façons, par exemple, par des degrés, ou encore par une légère clôture. La balustrade (ou cancel), sans être absolument nécessaire, demeure traditionnelle. Là où elle existe, et surtout si elle est ancienne ou de qualité, on ne s'empressera pas de la supprimer. Elle est souvent utile comme appui pour permettre aux personnes âgées ou infirmes de s'agenouiller et de se relever plus commodément. Près de l'autel se trouvera une crédence ou une table assez grande où seront déposés le calice et les oblats jusqu'à l'offertoire (*Ritus n° 53*) et où l'on pourra rapporter le calice, après les ablutions (*ibid. n° 82*). L'ambon, dont il va être question, sera construit de façon à s'harmoniser avec l'autel. Il peut être aussi élevé que l'autel lui-même. Il convient qu'il n'en soit pas trop éloigné.

II. L'ambon

« Il convient d'avoir pour la proclamation des lectures sacrées un ambon ou des ambons disposés de telle sorte que le ministre puisse être bien vu et entendu par les fidèles » (Instr. *Inter OEcumenici*, n° 96). Il n'est pas convenable de proclamer la Parole de Dieu en n'importe quel endroit du sanctuaire. « Il convient » par respect pour la Parole de Dieu que le lieu de cette Parole soit bien marqué, et reste visible même en dehors de la célébration. Le texte de l'*Instruction* marque une préférence pour l'ambon unique, assez élevé et sonorisé. C'est là qu'on proclamera les « lectures sacrées » (*Ritus n° 41, 42, 44, 45, 46*). C'est là qu'on donne l'homélie (*ibid. 50*). C'est là aussi que le célébrant peut diriger la prière universelle (*ibid. 51*). S'il y a « des ambons », il convient de distinguer l'ambon principal, réservé à la proclamation de la Parole de Dieu, et un ambon ou plutôt un pupitre, moins important, pour les commentaires, les annonces, la direction des chants, etc.

L'érection d'un ambon dans le sanctuaire n'entraîne pas nécessairement la destruction de la chaire placée dans la nef, surtout si celle-ci présente une valeur artistique.

III. Le siège du célébrant et des ministres

« Le siège pour le célébrant et les ministres, selon la structure de chaque église, sera placé de telle façon que les fidèles puissent bien le voir et que le célébrant lui-même apparaisse véritablement comme présidant toute l'assemblée des fidèles. Cependant, si le siège est placé derrière l'autel, on évitera la forme d'un trône, qui convient uniquement à l'évêque » (*Instruction, art. 92*). Ce texte indique le double but à rechercher : que le célébrant soit bien vu, et qu'il apparaisse véritablement comme présidant toute l'assemblée. Jusqu'ici, ce siège était plutôt situé de telle façon que le célébrant paraissait se retirer de la célébration. Désormais il y vient pour jouer un rôle actif. En effet à toute messe célébrée avec peuple il s'y rend normalement après avoir baisé l'autel (ou au moins après l'oraison) et peut y demeurer jusqu'à l'offertoire. C'est donc là qu'il entonne le *Gloria in excelsis* et chante l'oraison (*Ritus n° 23*). Il peut y donner l'homélie (*Ritus n° 50*), et diriger de cet endroit la prière universelle (*Instruction, art. 56 ; Ritus n° 51*). A la messe solennelle, non seulement il y écoute les lectures, mais c'est là qu'il met et bénit l'encens, bénit le diacre pour l'Evangile, et entonne le *Credo* (*Instruction, art. 52 b*).

L'*Instruction* signale la place traditionnelle de la présidence, à l'abside, derrière l'autel si celui-ci est tourné face au peuple. En ce cas, le siège doit être placé sur des degrés assez élevés pour que le célébrant ne soit pas dissimulé aux regards par l'autel. Néanmoins « on évitera la forme d'un trône » c'est-à-dire que ce ne sera pas un siège majestueux par sa forme ou sa décoration. On veillera aussi à ce que le célébrant n'apparaisse pas comme coupé de l'assemblée. L'*Instruction* laisse le champ ouvert à d'autres solutions. On pourra souvent placer le siège sur le côté du sanctuaire, à condition de le surélever et de l'avancer.

De toute façon on choisira une solution qui obtienne les buts précisés plus haut et qui s'accorde avec la disposition générale du sanctuaire, son développement en largeur ou en profondeur, son élévation, la disposition des piliers, etc. On évitera de placer le siège du célébrant de telle façon qu'il tourne le dos à la Sainte Réserve, à

Le renouveau liturgique (suite)

moins que ce ne soit à une distance telle que cette disposition n'ait vraiment rien de choquant. En résumé, cette place de présidence attribuée au célébrant devra manifester la fonction qu'il exerce dans les rites d'entrée et la liturgie de la Parole.

IV. La Sainte Réserve

« La Sainte Eucharistie sera conservée dans un tabernacle solide et inviolable, placé au milieu de l'autel majeur ou d'un autel mineur, mais qui surpasse vraiment tous les autres. Selon les coutumes légitimes et dans des cas particuliers que doit approuver l'Ordinaire du lieu, elle pourra aussi être placée dans un autre lieu de l'église, très noble, et bien décoré. Il est permis de célébrer la messe face au peuple, même s'il y a sur l'autel un tabernacle, petit sans doute, mais convenable » (*Instruction*, art. 95). Etant donné qu'il est préférable de disposer l'autel majeur de façon à permettre la célébration face au peuple, on a donc, dans cette hypothèse, le choix entre deux solutions : ou mettre la sainte Réserve en dehors de l'autel majeur ou placer sur celui-ci un tabernacle de petite dimension. Il semble que, chaque fois qu'on pourra aménager un lieu convenable pour la sainte Réserve en dehors de l'autel majeur, il sera préférable de le faire, car un tabernacle de trop petites dimensions risque de ne pas répondre aux exigences du culte eucharistique. Le tabernacle pourra dès lors recevoir des dimensions plus amples et on pourra créer autour de lui les conditions propices à l'adoration de la Sainte Eucharistie. De plus la célébration

liturgique se déroulera autour de l'autel majeur dans de meilleures conditions. Ce n'est pas sans raison, en effet, que le Cérémonial des évêques prescrit de retirer le Saint-Sacrement de l'autel où l'évêque doit célébrer solennellement (C. E. liv. I, c. 12, n. 8). La présence eucharistique du Seigneur sur l'autel, dès le début de la messe, rend moins perceptible aux fidèles sa présence dans l'assemblée, dans le célébrant et dans la parole de Dieu. Or la découverte par le peuple chrétien des modes multiples de la présence du Christ dans l'action liturgique constitue l'un des principes généraux sur lesquels repose, d'après la Constitution conciliaire, la restauration de la liturgie (*Constitution De Sacra liturgia*, art. 7).

On notera que si l'Instruction permet de placer la sainte Réserve en dehors d'un autel, c'est « selon les coutumes légitimes et dans des cas particuliers que doit approuver l'Ordinaire du lieu ». Parmi ces cas particuliers on peut noter celui d'une chapelle de dimensions restreintes, où il est difficile à la fois de placer le tabernacle sur l'autel face au peuple, et d'ériger un second autel. Mais une solution normale et digne consistera le plus souvent à placer la Sainte Réserve sur un autel et dans une chapelle qui servira pour les messes de semaine. Dans tous les cas, on veillera à ce que *la solution adoptée favorise la dévotion envers le Saint-Sacrement*, bien loin de donner l'impression que celui-ci est mis à l'écart et laissé à l'abandon. Pour cela, il faut que la chapelle de la Réserve soit très accessible, d'une décoration et d'un entretien particulièrement soignés.

V. Les autels mineurs

« Les autels mineurs seront en petit nombre, et même, autant que le permet la structure de l'édifice, il est très convenable de les placer dans des chapelles quelque peu séparées de l'espace principal de l'église ». (*Instruction*, n° 93). Il ne convient pas que ces autels, sauf exception, portent un tabernacle.

VI. Le baptistère

« Dans la construction et la décoration du baptistère, on veillera soigneusement à ce que la dignité du sacrement de baptême apparaisse clairement et que le lieu se prête aux célébrations communes » (*Instruction*, n° 99). La « dignité » apparaîtra si le baptistère s'inscrit parfaitement dans l'architecture de l'édifice et s'il est convenablement orné et entretenu. Il n'est pas nécessaire qu'il se trouve au fond de l'église. Pourvu qu'il se trouve auprès d'une porte, ce qui est essentiel à son symbolisme, il peut être placé en haut de l'église, non loin du sanctuaire. Pour que « le lieu se prête aux célébrations communes » il n'est pas nécessaire qu'il ait de vastes dimensions : il suffit qu'il s'ouvre assez largement sur un narthex ou sur l'église elle-même.

Autres nouvelles (suite)

pays et de l'ordre de grandeur de la consommation totale des Etats-Unis toutes sources d'énergies confondues (fuel, charbon, gaz, etc.). Rappelons que le coût de production de l'électricité éolienne est déjà compétitif avec les autres sources de production d'électricité dans les zones les plus favorables. Le photovoltaïque pourrait l'être dès 2017.

Fenêtre sur Rome (suite)

réseaux sociaux et dans le monde réel, qui partage et diffuse les contenus collectés, afin de rejoindre chacun dans sa langue, dans sa culture, et de répondre ainsi à ses questions personnelles.

Aleteia actuellement édité en 6 langues (anglais, espagnol, français, italien, portugais, arabe), ambitionne de devenir "la source chrétienne de référence pour le grand public mais aussi pour les journalistes, les catéchistes, les relais d'opinion et tous ceux qui cherchent des informations sur la foi chrétienne". Ils auront ainsi accès, de manière gratuite et

rapide, à des contenus de qualité perpétuellement enrichis et relus par des spécialistes.

Carte d'identité

Le projet Aletia comprend un Comité éditorial composé de 200 experts. Il est porté par la Fondation pour l'Évangélisation par les Medias (FEM), créée à Rome en 2011, pour rassembler tous les mouvements importants engagés dans l'évangélisation et les medias. Initié par une équipe de laïcs français, ce projet est développé par une équipe de 37 journalistes et techniciens. Il est présidé à Rome par Jesus Colina,

Autres nouvelles (suite)

L'Intel Wireless Charging est une technologie qu'Intel développe depuis quelque temps maintenant. Le principe de fonctionnement est simplissime : vous approchez votre *smartphone* de votre PC portable (ou tout-en-un) et la batterie de votre téléphone se recharge. Plus besoin de câble et autres adaptateurs propriétaires, il n'est même pas nécessaire de poser le *smartphone* sur une plaque, contrairement à la recharge par induction. En effet, il s'agit ici d'un système dit « à résonance » et qui serait *a priori* incompatible avec la technologie Qi, présente sur le Nokia Lumia 920 par exemple.

Fenêtre sur Rome (suite)

avec un pôle technique et "social media" conduit par David Lejeune depuis Washington. Andrea Salvati, un des principaux managers de Google Italie, rejoint aujourd'hui Aleteia comme CEO.

Site internet: www.aleteia.org

• • • • Après la nomination des cardinaux, évêques et prêtres qui compteront parmi les "pères synodaux" de la prochaine assemblée consacrée à la nouvelle évangélisation, Benoît XVI a nommé le 22 septembre les 45 experts et 49 auditeurs qui prendront part aux travaux. Le Synode des évêques consacré à "la nouvelle évangélisation

pour la transmission de la foi chrétienne" aura lieu au Vatican du 7 au 28 octobre. Quelques "délégués fraternels" qui représenteront les Églises ou communautés ecclésiales qui ne sont pas en pleine communion avec l'Église catholique seront aussi nommés. Mgr Rowan Williams, archevêque de Canterbury, devrait en faire partie, deux mois avant de quitter ses fonctions à la tête de l'Église anglicane.

Nouvelles d'ici et d'ailleurs

MILAN: ENTERREMENT DU CARDINAL MARTINI

Une foule innombrable s'est pressée aux obsèques du cardinal Carlo Martini. Sous une pluie battante, les pèlerins se sont succédé devant le cercueil de bois tout simple contenant le corps d'une des grandes figures de l'Église. Dans le Duomo, la cathédrale de Milan, et dehors devant l'église, ils ont suivi la messe de funérailles, présidée par le cardinal Angelo Scola, actuel archevêque de Milan, et docteur successeur de Martini.

Dans la presse française et internationale, sa fameuse interview posthume est très largement reprise partout. Au-delà de cette interview très intéressante, on peut lire ici ou là des articles qui valent eux aussi le détour. Ainsi, le Corriere della Serra offre, sous la plume d'Armando Torno, un saisissant témoignage des dernières années du cardinal. "*Qui a eu l'occasion de rencontrer ces dernières années le cardinal Carlo Maria Martini a reçu de lui une leçon de vie et de foi*", dit-il en préambule. Et de poursuivre en décrivant comment la maladie de Parkinson du cardinal lui avait enlevé progressivement la possibilité d'écrire, de parler, et comment il a traversé tout cela en continuant de travailler intensément jusqu'à la fin.

Autre article à noter, celui de Frédéric Mounier dans La Croix, qui tente avec brio l'analyse que voici: **Ratzinger-Martini, deux regards pour une même Église** : "*Il faut raison garder. Depuis Pierre et Paul, l'histoire de l'Église s'est tissée par des regards, certes différents, mais pas forcément divergents, un peu comme des lunettes 3D permettent de voir un écran en relief. Faut-il vraiment opposer Ratzinger le théologien « conservateur » à Martini le bibliste « progressiste » ? Le premier serait obnubilé par la pérennité de l'institution alors que le second n'aurait cessé d'ouvrir les portes de la nef à ceux qui piétinent dans le narthex. Ratzinger, héraut de la vérité, serait arc-bouté sur la défense du trésor de la foi, inaltérable depuis toujours et pour toujours. Tandis que Martini, attaché à la promotion et à la crédibilité de la parole évangélique, plus que jamais singulière, voudrait la faire goûter à tous, sans conditions. Ratzinger appelle hommes et femmes à l'effort inouï de vivre toute une vie à deux, libre et féconde, tandis que Martini se tourne vers la foule des blessés de la vie, qui n'ont pas pu ou pas voulu, vivre à la hauteur de ce défi*".

Dans le journal israélien Haaretz, c'est à l'ami du peuple juif que l'in rend hommage. "*Un ami du peuple juif, et un point de repère. Nous pouvions compter sur lui*", dit le président de la communauté juive milanaise. "*Ami, guide et point de référence*" également pour le

Nouvelles d'ici et d'ailleurs

président de l'Union des communautés juives italiennes.

Enfin, le texte de la lettre pastorale du cardinal Martini **Sto alla porta**: "*La mort est l'événement de Pâques, en même temps marquée par l'abandon et par la communion avec le Christ crucifié et ressuscité. Comme Jésus abandonné sur la croix, chaque mourant expérimente la solitude de l'instant suprême et ce douloureux déchirement : on meurt seul! Toutefois, comme Jésus, qui meurt en Dieu et se sait accueilli dans les bras du Père, dans l'Esprit se comble le fossé de la distance et naît la communion éternelle de la Vie. Par conséquent, pour la grande tradition chrétienne, la mort est le dies natalis, le jour de la naissance en Dieu, où nous allons de l'utérus sombre de la création vers la Trinité créatrice et rédemptrice afin de contempler le visage de Dieu, en union avec le Fils, par le Saint-Esprit*".

[Mgr Williamson exclu de la FSSPX?](#)

UN EVÊQUE DE MOINS A LA FSSPX. Selon diverses sources concordantes, la sanction contre Mgr Williamson va tomber : l'exclusion de la Fraternité fondée par Mgr Lefebvre. Une décision semble-t-il motivée par l'insubordination de l'évêque, et non pour ses prises de position négationnistes et antisémites. Et cette insubordination ne date pas d'hier. Car Mgr Williamson a toujours été un électron libre. Au sein de la Fraternité Saint Pie X, où il est entré très tôt (un an seulement après sa conversion de l'anglicanisme au catholicisme, en 1972, comme séminariste), il apparaît très vite comme un intellectuel à la culture remarquable, mais aussi comme une personnalité très indépendante. C'est néanmoins lui que Mgr Lefebvre choisira avec trois autres pour être consacré évêque par lui, posant de ce fait l'acte officialisant le schisme intégriste.

Au sein de la Fraternité, il est un tenant d'une ligne dure, ses positions gênent la Fraternité. En 2009, face aux caméras de télévision danoises, il nia la réalité du génocide juif. La provocation, qui est un trait de sa personnalité, fait qu'il devient ingérable pour le supérieur général Mgr Fellay. Depuis, les relations entre les deux hommes n'ont cessé de se dégrader. Lorsque, pour assurer sa défense devant les tribunaux, Williamson choisit un avocat ouvertement néo-nazi, [Mgr Fellay le menace](#) - déjà - d'exclusion. Et la décision d'accepter des négociations avec Rome ne fera qu'empirer les choses. Par ses Commentaires Eleison, dans lesquels il ne cesse de fustiger en vrac le pape, les dirigeants de la Fraternité, la franc-maçonnerie et finalement tous ceux qui ne sont pas lui, il ne cesse de creuser l'écart avec Mgr Fellay. Ce dernier lui intimera d'ailleurs l'ordre de cesser la publication de ses Commentaires hebdomadaires: rien n'y fait. Il est donc exclu de la réunion des supérieurs de la FSSPX à Albano (Italie) en octobre 2011, durant laquelle la proposition de préambule doctrinale était débattue. Il est également exclu du Chapitre général de juillet, exclusion qui sera confirmée par un vote de l'assemblée. Quelques semaines auparavant, il avait dit espérer que "*le Chapitre général débarrasserait la Fraternité de Mgr Fellay et de sa clique*".

Avec la prélatrice personnelle, l'Église offre une forme flexible d'organisation pour des institutions qui, comme l'Opus Dei, ont une mission qui dépasse le territoire du diocèse.

Depuis sa fondation, l'Église catholique repose sur une organisation territoriale dont le plus petit dénominateur commun est le diocèse. L'ensemble des baptisés du diocèse sont ainsi placés sous la juridiction d'un évêque diocésain. Pour permettre à l'ensemble des fidèles d'exprimer leur foi, une nouvelle forme d'organisation non territoriale fut instaurée avec le Concile Vatican II : la *prélatrice personnelle* qui vise à faciliter l'accomplissement de tâches pastorales particulières, sans pour autant être circonscrite à un territoire comme le diocèse. La prélatrice est *personnelle* car la juridiction s'opère sur des personnes et non sur une géographie.

Le CIC prévoit cependant des exceptions non territoriales. Le canon 372 précise que "là où au jugement de l'autorité suprême de l'Église après qu'elle ait entendu les conférences des Évêques concernées, l'utilité s'en fait sentir, des Églises particulières distinctes par le rite des fidèles ou pour toute autre raison semblable pourront être érigées sur ce territoire". Deux cas déclenchent ce canon. Les militaires d'abord, dont l'organisation repose sur les diocèses aux armées et les fidèles des Églises orientales contraints d'émigrer de leur territoire d'origine. Avec un rite différent du rite latin, il fallait un modèle flexible pour permettre aux Chrétiens d'Orient d'exercer leur foi religieuse.

Seule prélatrice personnelle, l'*Opus Dei* bénéficie de ce statut depuis 1982. Cela lui permet de mener à bien les activités à caractère social qui font toutes sa spécificité, bien loin des théories du complot qui collent encore à la peau de l'institution. Présent en Europe, en

Nouvelles d'ici et d'ailleurs

Afrique, en Asie du sud-est et en Amérique du Sud, l'*Opus Dei* dispose d'un statut lui permettant d'assurer dans le monde ses missions sociales et humanitaires.

L'autre caractéristique d'une prélatrice personnelle, c'est de reconnaître le rôle des laïcs dans la réalisation de tâches apolitiques. Beaucoup de gens l'ignorent mais l'*Opus Dei* compte 98% de laïcs qui ont fait le choix de consacrer une partie de leur temps aux missions de l'institution. En effet, "moyennant des conventions établies avec la prélatrice, des laïcs peuvent s'adonner aux tâches apostoliques de la prélatrice personnelle".

Forme peu connue de l'Église, la prélatrice personnelle est l'occasion d'encadrer les activités des institutions à vocation particulière.

Coup d'envoi de l'Année de la foi(11 octobre 2012).

Dans la cohérence de toute l'histoire de l'Eglise et du cosmos

Anne Kurian

L'Année de la foi a été inaugurée ce matin, 11 octobre, lors d'une messe solennelle présidée par Benoît XVI sur la place Saint-Pierre à Rome, sous le signe du 50e anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II : le pape voit dans cette Année un grand mouvement qui « traverse les siècles et les continents », partant du Christ et remontant vers lui, « centre du cosmos et de l'histoire ».

Benoît XVI était entouré de quelque 400 concélébrants, dont les cardinaux et les évêques présents au synode sur la nouvelle évangélisation (7-28 octobre 2012) et 12 des 69 vétérans de Vatican II encore en vie. Deux invités spéciaux de Benoît XVI étaient présents également: le patriarche œcuménique Bartholomaios Ier et le primat anglican Rowan Williams. Le pape est arrivé en papamobile en souriant et saluant la foule - environ 20.000 personnes - où laïcs et religieux, les mains levées, faisaient crépiter leurs appareils photo et applaudissaient.

Messe pour la nouvelle évangélisation

La célébration a été l'occasion d'étreindre les textes liturgiques d'une nouvelle messe, approuvée par le Saint-Siège: une messe votive pour la nouvelle évangélisation.

Ainsi, les célébrants ont avancé en une longue procession de chasubles vertes, couleur du temps ordinaire, mais les lectures n'étaient pas celles du jour : la 1ère lecture, lue en anglais, était tirée du livre de Ben Sirac le sage (Si 34,9-20) ; le psaume 21 était psalmodié par un enfant, petit chanteur de la chapelle Sixtine ; la 2e lecture, tirée de la lettre de saint Paul aux Colossiens (Col 3,12-17) était chantée en grec ; enfin, l'évangile selon saint Luc (Lc 4,14-22a) a été chanté en latin. La longue procession d'entrée s'est faite sur l'hymne « Je crois, Seigneur » (*Credo, Domine*), hymne officiel de l'Année de la foi. La prière universelle, en communion avec le monde entier, a été lue en espagnol, chinois, arabe, portugais et swahili.

Signes du Concile Vatican II

Commémorant le cinquantième anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II (11 octobre 1962), la cérémonie était ponctuée de gestes rappelant l'évènement, telle la procession initiale, qui rappelait la procession des Pères conciliaires dans la Basilique Saint-Pierre : procession « inoubliable », selon Benoît XVI. En pages de garde du livret de la célébration, étaient imprimés deux photos de Jean XXIII et Paul VI, les papes qui ont respectivement inauguré et clôturé le Concile. La célébration a également présenté un aspect œcuménique, avec la présence d'autres confessions chrétiennes, comme au Concile : Bartholomaios Ier, patriarche de Constantinople, et l'archevêque de Canterbury, Rowan Williams. Ils ont tous deux échangé un signe de paix avec Benoît XVI, avant la communion.

Bartholomaios Ier a pris la parole à la fin de la messe, dressant un bilan du « long voyage de l'unité visible dans le Christ », avec le Concile Vatican II comme « pierre angulaire de la transformation ». Il a félicité Benoît XVI et l'Église catholique pour l'Année de la foi, se disant « honoré » d'avoir été invité et exprimant la « volonté » de l'Église orthodoxe de « témoigner ensemble le message de salut et de guérison pour nos plus petits frères ».

Après l'homélie, l'Évangélaire, copie de celui qui avait été utilisé durant le Concile, a été intronisé : il a été solennellement déposé ouvert sur un siège rouge et or, représentant celui du Christ, entouré de deux grands cierges, comme au Concile Vatican II. Au terme de la célébration, les sept « Messages finaux » du Concile et des volumes du Catéchisme de l'Église catholique - dont on célèbre les 20 ans cette année - ont été remis par le pape à des dizaines de personnes, venues des quatre coins de la planète et représentant tous les états de vie. Ils se sont avancés un par un en échangeant quelques paroles avec Benoît XVI. Ces messages avaient été remis à l'humanité à la fin du Concile Vatican II, ils sont adressés aux dirigeants, aux intellectuels, aux artistes, aux femmes, aux travailleurs, à tous ceux qui souffrent et aux jeunes. Si ces signes de Vatican II « rappellent le devoir de commémoration qui est le nôtre », cependant ils offrent aussi « l'opportunité de dépasser cette perspective pour aller au-delà », pour « se l'approprier et lui donner tout son sens », a commenté Benoît XVI dans son homélie.

Cohérence de l'histoire

Le pape a également souligné « la cohérence entre l'Année de la foi et le chemin que l'Église a parcouru depuis les 50 dernières années », citant à titre d'exemple l'« Année de la foi » de 1967 et le Grand Jubilé de l'an 2000. Benoît XVI a vu dans tous ces événements une « convergence totale et profonde », au sujet du Christ, « centre du cosmos et de l'histoire », «

Nouvelles d'ici et d'ailleurs

proposé à nouveau à toute l'humanité comme unique Sauveur, hier, aujourd'hui et pour toujours ».

Jésus, a-t-il ajouté, est « le sujet véritable et pérenne de l'évangélisation » et « cette mission du Christ, ce mouvement, se poursuit dans l'espace et dans le temps, il traverse les siècles et les continents » : c'est un mouvement « qui part du Père et, avec la force de l'Esprit, porte la bonne nouvelle aux pauvres de tous les temps, au sens matériel et spirituel », un mouvement dont « l'Église est l'instrument premier et nécessaire » parce qu'elle est unie au Christ « comme le corps l'est à la tête ».

L'Année de la foi, pèlerinage dans les déserts du monde

Anne Kurian

L'Année de la foi peut être envisagée comme « pèlerinage » dans les déserts du monde, déclare Benoît XVI, qui décrit le bagage utile et efficace du pèlerin dans ce cadre : l'Évangile et la foi de l'Église. Le pape a prononcé l'homélie de ce 11 octobre 2012, pour la messe d'inauguration de l'Année de la foi, sur la place Saint-Pierre, à Rome, à laquelle ont participé quelques 400 concélébrants, dont les évêques du synode (7-28 octobre 2012). La cérémonie commémorait également les 50 ans de l'ouverture du Concile Vatican II, en la présence du patriarche œcuménique Bartholomaios Ier et du primat anglican Rowan Williams, ainsi que 12 des 69 vétérans de Vatican II encore en vie.

Pèlerinage dans les déserts du monde

« Les dernières décennies ont connu une « désertification » spirituelle : « le vide s'est propagé », constate Benoît XVI. Mais il ne s'arrête pas à ce constat pessimiste : « c'est justement à partir de l'expérience de ce désert, de ce vide, que nous pouvons découvrir de nouveau la joie de croire, son importance vitale pour nous, les hommes et les femmes », affirme-t-il. En effet, poursuit-il, « dans le désert on redécouvre la valeur de ce qui est essentiel pour vivre ». Dans cette perspective, fait observer le pape, le monde contemporain aussi est une opportunité pour le renouveau, car « les signes de la soif de Dieu, du sens ultime de la vie », y sont « innombrables bien que souvent exprimés de façon implicite ou négative ». Il propose donc d'aborder cette Année de la foi comme « un pèlerinage dans les déserts du monde contemporain ». Dans le désert, précise-t-il, « il faut surtout des personnes de foi qui, par l'exemple de leur vie, montrent le chemin vers la Terre promise » et ainsi « tiennent en éveil l'espérance » car la foi « libère du pessimisme ». « Aujourd'hui plus que jamais évangéliser signifie rendre témoignage d'une vie nouvelle, transformée par Dieu, et ainsi indiquer le chemin », estime le pape.

Le bagage du pèlerin de l'Année de la foi

Durant ce « pèlerinage dans les déserts du monde contemporain », Benoît XVI conseille d'emporter « seulement ce qui est essentiel », comme le Christ le demande à ses apôtres : « ni bâton, ni sac, ni pain, ni argent et n'ayez pas deux tuniques » (Lc 9,3). Qu'est-ce qui est essentiel pour cette mission ? « L'Évangile et la foi de l'Église », dont les documents du Concile Vatican II et le Catéchisme de l'Église catholique sont « l'expression lumineuse », répond le pape. Le voyage est une « métaphore de la vie », souligne Benoît XVI par ailleurs : il révèle « quelque chose du sens de notre être au monde ». En ce sens, le « voyageur sage » est celui qui a « appris l'art de vivre » et qui est « capable de le partager avec ses frères ».

Revenir au Christ

Mais avant de partir en mission il faut retrouver la foi : si les Pères conciliaires « se sont ouverts dans la confiance au dialogue avec le monde moderne » c'est « justement parce qu'ils étaient sûrs de leur foi, de la solidité du roc sur lequel ils s'appuyaient », fait remarquer le pape. C'est pourquoi le baptisé doit revenir à la personne de Jésus-Christ, qui « n'est pas seulement objet de la foi » mais qui est aussi « le sujet véritable et pérenne de l'évangélisation ». « C'est Dieu le sujet principal de l'évangélisation du monde, à travers Jésus-Christ », insiste le pape, mais « l'Église est l'instrument premier et nécessaire de cette œuvre du Christ parce qu'elle est unie à Lui comme le corps l'est à la tête ». Ainsi, ajoute Benoît XVI, le Christ continue de confier à l'Église sa mission « jusqu'à la fin des temps en répandant l'Esprit-Saint sur les disciples », afin qu'ils aillent « proclamer aux prisonniers la libération et aux aveugles la vue », « remettre en liberté les opprimés » et « proclamer une année de grâce du Seigneur » (Lc 4, 18-19).

La Nouvelle évangélisation part de Vatican II

Mgr Fisichella explique l'esprit de l'Année de la foi

Propos recueillis par Luca Marcolivio, avec H. Sergio Mora

Traduction d'Océane Le Gall

À la veille de la messe solennelle qui marquera l'entrée dans l'Année de la foi proclamée par Benoît XVI, du 11 octobre au 24 novembre 2013, le porte-parole du Saint-Siège, le père Federico Lombardi, rappelle que la date de son ouverture n'est pas un hasard mais tombe le jour du 50ème anniversaire de l'ouverture des travaux du Concile Vatican II. Mgr Rino Fisichella, président du Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation affirme de son côté : « l'échéance conciliaire est l'occasion de revenir sur l'événement, qui a été déterminant pour la vie de l'Église du XXème siècle, et sur l'incidence de ses enseignements au cours de ces dernières décennies et pour les années à venir ». Les deux hommes s'exprimaient durant le point de presse réservé aux journalistes accrédités près le Saint-Siège. Zenit a pu poser ces questions à Mgr Fisichella.

Nouvelles d'ici et d'ailleurs

Zenit - Comment sera-t-il possible d'harmoniser la réalité de la nouvelle évangélisation, faite de nouveaux mouvements et charismes, et les structures « traditionnelles » de l'évangélisation?

Mgr Fisichella - Je crois que nous avons besoin de vivre de manière extraordinaire ce qu'est la vie ordinaire de l'Eglise. L'évangélisation est la mission de l'Eglise, qui a été voulue par Jésus pour répandre l'Evangile. Dans cette perspective, la nouvelle évangélisation n'est pas quelque chose de différent par rapport à l'évangélisation du passé. Certes, il y a parfois des superstructures qui peuvent étouffer l'action évangélisatrice de l'Eglise. Comme je l'ai souligné durant les travaux du synode, j'estime que nous avons trop bureaucraté la vie ecclésiale et souvent aussi la vie sacramentelle.

De ce point de vue là, nous avons besoin de redevenir des communautés qui annoncent la rencontre vivante avec le Seigneur, qui soient capables d'étendre la joie de cette rencontre. Si nous restons fermés en nous-mêmes, autosuffisants par rapport à ce que nous sommes, la Nouvelle évangélisation ne peut partir, risque d'étouffer.

Le « tsunami de la sécularisation » dont on parle au synode, est un fait qui suit ou qui précède le Concile ?

Chronologiquement, il a eu lieu avant le Concile. On commence à parler de sécularisation après la première guerre mondiale. On ne saurait ignorer l'interprétation ambiguë de certaines expressions faites par le mouvement postconciliaire. Je pense par exemple à ce que disait Dietrich Bonhoeffer dans ses lettres durant son emprisonnement, quand il affirmait « il faut vivre comme si Dieu n'existait pas ». Il y a eu un chevauchement d'interprétations qui n'ont pas favorisé l'exacte compréhension positive du phénomène de la sécularisation.

La sécularisation devait être un moment de purification de tant d'éléments étrangers à l'essence de la foi. *Gaudium et Spes*, à ce propos, reconnaît l'autonomie des réalités terrestres : ceci est un des points les plus positifs de la sécularisation, étant entendu que tout cela doit être relu à la lumière de l'Evangile, avec un regard neuf.

Les pères conciliaires avaient fait des pas en avant de grande ouverture. Sociologiquement et culturellement, les années 68 marquent une étape décisive et l'Eglise reprend conscience de cette situation au synode de 1973. C'est le projet pastoral qui n'a plus eu de consensus, donc on s'est divisés en tant d'expressions ecclésiales différentes. Mais maintenant nous sommes capables de comprendre ultérieurement le parcours que l'Eglise doit faire.

L'Année de la foi pourra-t-elle représenter un moment de réconciliation à l'intérieur de l'Eglise? Je pense aux divisions entre les divers charismes, aux contrastes sur le plan doctrinal et en termes de pouvoir ...

L'Année de la foi est une année que le pape n'a pas proclamée pour une catégorie particulière de fidèles. Elle est destinée à toute l'Eglise, en partant des évêques pour arriver à tous les baptisés. C'est une année à travers laquelle nous sommes tous engagés plus que d'habitude à réfléchir sur l'importance de la foi, sur comment arriver à la raviver par notre témoignage dans le monde d'aujourd'hui, mais nous sommes aussi appelés à dépasser toutes les difficultés présentes.

Je n'ai pas une vision aussi pessimiste que celle que vous venez d'exposer : durant ces deux années d'expériences comme président du Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation, au cours des différentes rencontres que nous avons eues avec le grand nombre de mouvements anciens, historiques mais également nouveaux, j'ai trouvé une grande disponibilité à la collaboration et un grand désir non seulement d'écouter mais aussi de travailler ensemble.

Marie fut la première à avoir foi en la divinité salvifique de son Fils, Jésus-Christ. Quel rôle la spiritualité mariale aura-t-elle durant l'Année de la foi ?

Marie est « icône » de la foi et de comment doit être le croyant, soit quelqu'un qui s'abandonne avec confiance à la volonté de Dieu. En prélude de cette Année de la foi, le Saint-Père a rappelé, durant l'angélus de dimanche dernier, l'exigence de réciter quotidiennement et habituellement le chapelet.

Outre ces moments qui font partie de la vie quotidienne, il y aura un événement consacré explicitement à la piété mariale : le 13 octobre, jour anniversaire de la conclusion des apparitions de la Vierge à Fatima, arriveront du monde entier des représentants et des expériences de piété mariale qui confirmeront encore une fois l'importance de la présence de Marie dans l'Église, comme exemple et comme icône de la foi.

Les services de la curie archidiocésaine sont logés au numéro 6 de la rue saint Laurent. Vous y trouverez aussi les bureaux de: son Excellence Mgr Guire Poulard, Archevêque Métropolitain de Port-au-Prince, son Excellence Mgr Guire Poulard, Archevêque Métropolitain de Port-au-Prince, son Excellence Mgr Guire Poulard, Archevêque Métropolitain de Port-au-Prince, de l'économiste diocésain, le R. P. Max Delamour

Les commissions archidiocésaines: Caritas Port-au-Prince a un nouveau local, à Delmas 75; RadioTélé Soleil est à la résidence des prêtres âgés à Pétion-ville. Les autres commissions n'ont pas encore de locaux.